

# Rapport d'activité 2024 du SDEF

*Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère*

SDEF

territoire d'énergie Finistère

L'énergie au service du territoire

# SOMMAIRE


**04** - Rétrospective de l'année 2024

**06** - La gouvernance
- Le bureau
- Une équipe à votre écoute
- L'organigramme

**10** - Les objectifs de transition énergétique

**12** - Plan climat-air- énergie territorial (PCAET)

**14** - La commission consultative paritaire de la transition énergétique

**15** - Le suivi juridique du syndicat

**16** - La gestion administrative et financière du syndicat

**D1 Contrôle des concessions** **17**
- Les concessions électriques
- Les concessions GAZ

**D2 Résilience des réseaux** **25**
- La tempête Ciarán
- Le pôle technique
- Les effacements coordonnés

**D3 Efficacité énergétique et réduction des consommations énergétiques et des gaz à effet de serre** **31**
- Le conseil en énergie partagé
- Le programme ACTEE
- Les certificats d'économies d'énergie
- Le groupement d'achat
- L'éclairage public
- Le programme Intracting
- Les infrastructures de recharge pour véhicules électriques

**D4 Développement des énergies renouvelables** **45**
- Le photovoltaïque
- La centrale photovoltaïque de Landivisiau
- Les générateurs

**D5 Le numérique au service de la transition énergétique** **49**
- Finistère Smart Connect
- Le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)
- Le Système d'Information Géographique
- Les réponses aux déclarations de travaux (DT - DICT)
- Le nouveau logiciel de gestion et suivi des affaires
- La plateforme d'intégration de donnée SDEF

**D6 Aménagement du territoire** **57**
- L'assistance à Mégalis Bretagne pour le déploiement de la fibre
- L'assistance conseil aux collectivités
- Le suivi et le contrôle de l'occupation des appuis communs
- La gestion des infrastructures TELECOM
- L'assistance conseil à la mise en place de la vidéoprotection

**D7 Communication et sensibilisation** **63**
- Les actions de communication
- Les évènements
- La sensibilisation des jeunes publics

**67** - Lexique

**68** - Recettes
- Dépenses




# LE MOT DU PRÉSIDENT

Ce document très complet vous présente les différentes activités et missions du SDEF Territoire d'énergie Finistère en 2024.

Le SDEF, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique, joue un rôle essentiel en assurant le contrôle des concessionnaires ENEDIS pour la distribution électrique, EDF pour la fourniture au tarif réglementé de vente et EDF-SEI pour les îles finistériennes non connectées au continent. Le SDEF intervient en outre en tant que maître d'ouvrage pour la construction des réseaux électriques (extensions, sécurisations, renforcements et améliorations esthétiques), avec plus de 60 M€ TTC investis en 2024, ce qui constitue le premier domaine d'intervention, avec une charge de travail en augmentation, dû principalement à la mise en œuvre du programme «tempête» sans précédent suite à la tempête CIARAN, en partenariat étroit avec notre concessionnaire ENEDIS.

L'éclairage public a également été un axe très fort, avec 25M€ engagés en 2024, soit + 13,6M€ principalement dû au programme intracting qui rencontre un véritable succès auprès des communes adhérentes. Ce programme se poursuit en 2025 et 2026, et au final, nous aurons remplacé 40 000 points lumineux, pour aboutir à un taux de LED de 75% ce qui fera du SDEF la structure de France, la plus en avance dans la transition énergétique de l'éclairage public connecté, ce qui permettra d'économiser 3M€/an pour les 68 communes engagées !

Le SDEF a développé de nombreuses autres missions liées à la transition énergétique afin de répondre aux enjeux climatiques et aux objectifs régionaux et nationaux. Ainsi, le SDEF depuis plusieurs années, a investi avec les collectivités dans la mobilité durable en déployant 248 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire du Finistère.

Le syndicat a également pris part dans le développemnt des énergies renouvelables, en particulier, le photovoltaïque. En 2024, le SDEF exploitait 59 installations solaires d'une puissance totale de 3 590 kWc.

Pour soutenir et accompagner les collectivités dans cette démarche de transition énergétique, le SDEF met également ses compétences au service de l'ensemble de ses adhérents pour la collecte des certificats d'économies d'énergie, l'achat d'énergie, le conseil en énergie partagé, l'audit et l'expertise énergétique du patrimoine bâti des collectivités dans le cadre des programmes ACTEE successifs…

Dans le domaine du numérique, nous avons poursuivi nos actions pour le PCRS, le SIG, le déploiement de la fibre optique ou encore le service Finistère Smart Connect.

Je tiens à remercier les délégués élus du SDEF, les vice-présidents pour leur investissement, ainsi que l'ensemble du personnel pour son implication et son volontarisme à mettre en œuvre quotidiennement nos décisions.

Je souhaite que la lecture de ce rapport vous apporte une meilleure connaissance du SDEF.

Le SDEF est là pour mettre à disposition des communes et EPCI son expertise technique, financière, juridique pour faire avancer concrètement vos projets au service de tous les Finistériens et Finistériennes et contribuer ainsi à un rayonnement du Finistère où tout commence !

**Antoine COROLLEUR**
***Président du SDEF***



# RÉTROSPECTIVE 2024

## Janvier

**Lancement du programme intracting avec la commune de Landivisiau**
Ce dispositif financier invite les communes à réaliser des travaux de performance énergétique sur leur patrimoine afin de générer des économies d'énergie.
La commune de Landivisiau est la première à adhérer au programme et la première à rénover son parc d'éclairage public.



## Février

**Conseil d'administration du PEBreizh**
En début d'année, le SDEF a accueilli dans ses locaux le conseil d'administration du PEBreizh.

Cette structure associative regroupe les syndicats d'énergie bretons ainsi que Brest Métropole. Cette collaboration est née d'une volonté partagée d'œuvrer ensemble, en tant qu'acteurs publics pour la transition énergétique en Bretagne.



## Mars

**Des ombrières photovoltaïques sur le parking de la piscine de Saint-Pol-de-Léon**
Le SDEF a accompagné Haut Léon Communauté dans la réalisation de ce projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la piscine municipale. À travers ce projet, la municipalité souhaitait diminuer ses consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables sur son territoire.



## Avril



**Nouvelle borne de recharge pour véhicules électriques à Gouézec**
Afin de poursuivre son travail de maillage du territoire, le SDEF a installé une nouvelle borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune de Gouézec sur la place de l'église.

## Mai

**Les élèves de Landerneau remportent le prix départemental du concours écoloustics**
Les élèves de CM2 de l'école Marie-Curie de Landerneau remportent le prix départemental du concours écoloutics.

Pour participer, ils ont confectionné un jeu de cartes de 6 familles. Chaque famille représentait une énergie.



## Juin

**39ème congrès de la FNCCR**
Le congrès de la FNCCR s'est déroulé à Besançon du 26 au 28 juin 2024. Cet événement rassemble, au niveau national, les territoires d'énergies et les acteurs publics et privés qui ont un impact de près ou de loin dans les domaines de l'énergie.
Le SDEF et les autres syndicats d'énergie bretons étaient présents au congrès pour représenter le PEBreizh.





# RÉTROSPECTIVE 2024

## Juin

**Journée de convivialité du SDEF**
En juin 2024, l'ensemble des agents du SDEF ont partagé une journée de convivialité sur l'île de Sein.

Arrivés sous un soleil éclatant, les agents ont eu l'occasion de visiter le phare de l'île, la centrale photovoltaïque située sur l'écoserie et les groupes électrogènes EDF.



## Juillet

**Rénovation de l'éclairage public à Pont-l'Abbé**
Les travaux de rénovation de l'éclairage public liés au programme intracting se poursuivent tout au long de l'année 2024.
Pour le mois de juillet, c'est la rénovation sur la commune de Pont-l'Abbé qui se clôture et permet ainsi à la commune de faire des économies de 80%.



## Septembre

**Sensibilisation des élèves du collège Saint-Joseph de Fouesnant**
Durant tout le mois de septembre, notre exposition «Tous acteurs de notre futur énergétique» était au collège Saint-Joseph de Fouesnant.



## Octobre

**10ème édition du carrefour des communes à Brest**
Pour l'édition 2024, le carrefour des communes du Finistère avait comme thématique : «Le Maire funambule, entre impératifs législatifs et attentes des citoyens».
Ce carrefour permet de rassembler les municipalités du Finistère et leur donne l'occasion d'échanger sur des problématiques ou des thématiques communes.



## Novembre

**Commission consultative paritaire pour la transition énergétique**
Réunie le 8 novembre 2024, cette commission consultative paritaire pour la transition énergétique a permis d'échanger sur l'évolution des PCAET, des générateurs et des zones d'accélération des EnR.



## Décembre

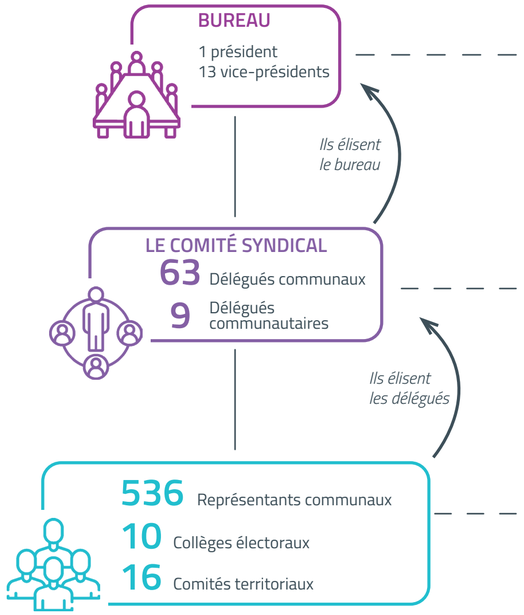


**Travaux : le SDEF pousse les murs**
Afin de répondre à l'accroissement constant de son effectif, le syndicat a choisi d'agrandir ses bureaux de Quimper.

Les travaux d'ampleur ont débuté en fin d'année 2024 et devraient se terminer début 2026.

# LA GOUVERNANCE

Le SDEF est administré par un comité syndical, composé de représentants élus et par un collège électoral constitué des délégués de chacune des collectivités et EPCI membres.




*Le Bureau conçoit collégialement et propose au comité les actions nouvelles à mettre en place pour satisfaire les besoins exprimés par les communes et communautés de communes adhérentes, en fonction de l'évolution des moyens financiers du SDEF.*

**Le délégué** *siège au comité syndical du SDEF, il participe à l'élection du Président et des Vice-présidents, vote les budgets, fixe le mode de fonctionnement et les orientations du syndicat et suit les compétences déléguées au Bureau et au Président.*

*Le* **représentant communal** *siège au sein d'un collège électoral et d'un comité territorial, il facilite les remontées d'information pour permettre au SDEF de répondre au mieux aux besoins exprimés sur chaque territoire. Réciproquement, le délégué a aussi un rôle de représentation du syndicat auprès de sa collectivité.*
*Il rend compte à son Conseil municipal ou communautaire de l'activité du SDEF.*



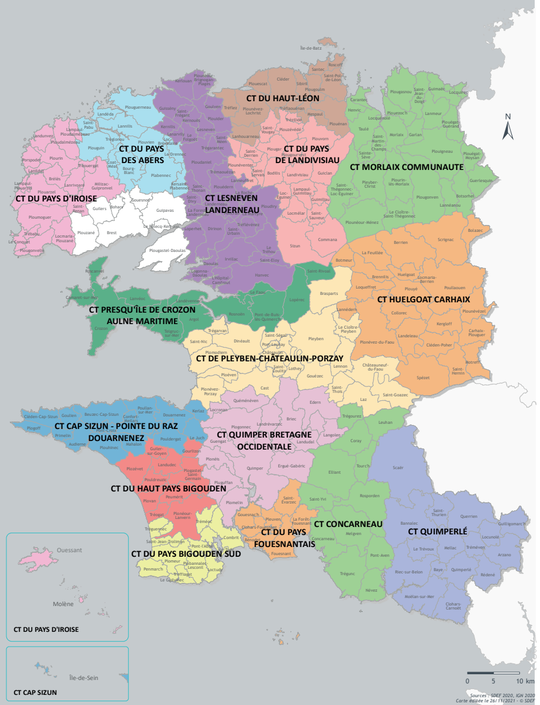
## Calendrier 2024 des comités territoriaux

Les comités territoriaux permettent de faire le point sur l'avancement des travaux et des programmes passés, ou en cours, dans le domaine de l'électrification (extensions, renforcements, enfouissements et sécurisations), de l'éclairage public ou des communications électroniques.

| | |
|---|---|
| 25/01/2024 | Lesneven Côtes des Légendes - Landerneau Daoulas |
| 26/01/2024 | Concarneau Quimperlé |
| 01/02/2024 | Pays de Landivisiau |
| 02/02/2024 | Haut Léon Communauté |
| 05/04/2024 | Cap Sizun - Pointe du Raz - Douarnenez |
| 09/04/2024 | Pays Bigouden Sud Pays Fouesnantais Quimper Bretagne Occidentale |
| 28/01/2025 | Pays d'Iroise Pays des Abers |
| 18/03/2025 | Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime |
| 25/03/2025 | Pleyben Châteaulin Porzay |



## Découpage des comités territoriaux






# LE BUREAU

Il est composé de 14 membres : le Président et 13 Vice-président(e)s.



**Antoine Corolleur**
Président du SDEF



**Stéphane Le Doaré**
1er vice-président
Collège électoral du Pays Bigouden



**Hervé Herry**
2ème vice-président
Collège électoral de Quimper



**Marie-Claire Hénaff**
3ème vice-présidente
Collège électoral de Landivisiau/Haut-Léon



**François Hamon**
4ème vice-président
Collège électoral de Morlaix



**Pierrot Belleguic**
5ème vice-président
Collège électoral du centre Finistère



**Jacques Rannou**
6ème vice-président
Collège électoral de Quimperlé/Concarneau



**Roger Talarmain**
7ème vice-président
Collège électoral d'Aber/Iroise



**Thomas Férec**
8ème vice-président
Collège électoral de Quimper



**René Souben**
9ème vice-président
Collège électoral de Cap-Sizun/Douarnenez



**Jean-Yves Quéré**
10ème vice-président
Collège électoral de Landerneau/Lesneven



**Marie-Jo Toullec**
11ème vice-présidente
Collège électoral de Quimperlé/Concarneau



**Xavier Borel**
12ème vice-président
Collège électoral de Crozon/Châteaulin



**Pascal Kerboul**
13ème vice-président
Représentant des EPCI

# UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

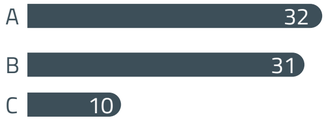



100% *61 agents*

90% *2 agents*

80% *10 agents*

**Catégorie**




**41 titulaires, 28 contractuels, 3 stagiaires et 1 apprenti.**

**Nombre de jours de formation : 154**
**Nombre d'agents formés : 51**



## Nouvelles arrivées (11)

**De gauche à droite :**
Arnaud Ménard, Conseiller en énergie partagé
Mickaël CHASTEL, Chargé d'affaires éclairage public
Aurélie PAGEON, Secrétaire-comptable
Pierre DE BEAUCORPS, Data scientist
Marc DEVALLEE, Chargé d'affaires IoT
Lucie BOUTELOUP, Secrétaire-comptable
Eric PIERRE, Chargé d'affaires tempête Ciaran
Christelle JOLLE, Gestionnaire ressources humaines
Gwendal GOURHANT, Chargé d'affaires énergies renouvelables
Pierre FALCHIER, Chargé d'affaires éclairage public *(Absent de la photo)*
Clément DELAUNAY, Chargé d'affaires éclairage public *(Absent de la photo)*

## Départs (4)

Anna DIDYMUS, Camille BESSE
Loris CORDAT, Ayman MBARAKA



# L'ORGANIGRAMME

**DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES**
Jacques MONFORT

**Assistant(e) de direction**
Marilyne HALL

**RESPONSABLE DE PÔLE CONTRÔLE DES CONCESSIONS**
Jérémy GEFFROY

**Assistant**
Adrien ROLLAND

**RESPONSABLE DU PÔLE JURIDIQUE**
Morgane BOULIERE

**Juriste**
Géraldine ADAM

**Assistante juridique**
Chloé BRAULT

**Chargée de communication et de la stratégie digitale**
Lisa GLOAGUEN

**Chargée de mission aux dossiers européens**
Hélène LEMOIGNE

**Chargé de mission Energie**
Youenn HUON

**RESPONSABLE DU PÔLE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE**
Christian HENAFF

**Assistant(e) de direction et ressources humaines**
Marilyne HALL

**Gestionnaire ressources humaines**
Christelle JOLLE

**Secrétaires-comptables**
Nathalie QUINTIN
Catherine HENRY

**Secrétaires-comptables responsables de secteur**
*Accueil Quimper*
*Secteur Cap Sizun et Douarnenez*
Anne-Lyse DELAMARRE

*Secteur QBO, Concarneau et Quimperlé*
Anne-Marie TRELLU CHUTO

*Secteur Lesneven, Landerneau, Landivisiau et Haut-Léon*
Gaëlle SALIOU

*Accueil Landivisiau*
*Secteur Morlaix*
Lucie BOUTELOUP

*Secteur Crozon et Pleyben-Châteaulin-Porzay*
Dorothée VIGOUROUX

*Secteur Huelgoat-Carhaix, Pays Fouesnantois, Pays Bigouden Sud et Haut Pays Bigouden*
Luc TOUTOUS
Roseline MOULLEC

*Secteur Aber-Iroise*
Aurélie PAGEON

**Suivi des dossiers de subvention**
Hélène LEMOIGNE

**RESPONSABLE DU PÔLE TECHNIQUE**
Laurence LE VELLY

**Chargé(e)s d'affaires Responsables de secteurs**
*Secteur Huelgoat-Carhaix*
Yann MEUDEC
Gaël HARVENGT

*Secteur Pays d'Iroise*
Yann MEUDEC

*Secteur Pays des Abers et Landemeau Daoulas*
François GALLIOU

*Secteur Lesneven Côtes des légendes et Haut Léon*
Lionel PICHON

*Secteur Landivisiau,*
Lionel PICHON
Lise ROHAN

*Secteur Morlaix Communauté*
Lionel PICHON
Gaël HARVENGT
Lise ROHAN

*Secteur Crozon, Pleyben-Châteaulin-Porzay*
Cédric POINSIGNON

*Secteur Pays Bigouden sud et Cap Sizun*
Fabrice POULAIN

*Secteur Haut Pays Bigouden et Pays Fouesnantois*
Quentin RANNOU

*Secteur Douarnenez et QBO*
Marine GABON

*Secteur Concarneau et Quimperlé*
Aberazak BOUDECHICHE

**Chargé d'affaires tempête Ciaran**
Eric PIERRE

**Gestion des transformateurs**
Marine GABON

**Responsable mobilité électrique**
Magali LE DONGE

**Suivi du SDIRVE**
Youenn HUON

**DIRECTEUR ADJOINT**
**RESPONSABLE DU PÔLE NUMÉRIQUE, DONNÉES ET CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS**
Emmanuel QUÉRÉ

**RESPONSABLE DU PÔLE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES**
Didier ROCHARD

**Chargés d'affaires communications électroniques**
Guillaume DAGORN
Romain THOMAS

**Conseils aux collectivités**
**Chargés d'affaires assistance conseils aux collectivités**
Laurent REZETTE
Yorann LE COZ

**Numérique et données**
**Chef de projet IoT**
Sébastien BOURHIS
**Chargé d'affaires IoT**
Marc DEVALLEE

**Data scientist**
Pierre DE BEAUCORPS

**PCAET**
Youenn HUON

**Infrastructures Télécoms**
**Chargée de mission**
Anaïs BELLEIL

**SIG**
**Techniciennes SIG**
Marie-Laure SALAÜN
Natacha ROMAIN

**PCRS Géoréférencement**
**Chargé de mission**
Thomas LE POULICHET

**Ingénieure géomètre topographe**
Emmanuelle GAUCHET

**Techniciens géomètres topographes**
Clément REPIN
Yann EQUOY
Nicolas GLEMAREC

**RESPONSABLE DU PÔLE ÉNERGIE**
François JEFFREDO

**Énergies renouvelables**
**Chargés d'affaires énergies renouvelables**
Adrien GALLO
Nicolas LEBERT
José YANEZ
Esther JARDEL
Gwendal GOURHANT

**Efficacité énergétique**
**CEE / Groupements d'énergie**
Adeline CALLIGARO
Maureen BIGER

**Economes de Flux**
Yannick MAZE
Maxime FOURNIER *(Alternant)*
Noah RANNOU
Damien ABOLIVIER

**Conseillers énergie partagés**
Alizée WARIN
Anaïs COLIN
Maïwenn PERRIN
Arnaud MENARD

**RESPONSABLE DU PÔLE ÉCLAIRAGE PUBLIC**
Christophe HÉMON

**Ingénieure éclairage public**
Mélanie STEPHANT

**Chargé(e)s d'affaires éclairage public**
*Secteur nord*
Thibaut DUDKA
*En cours de recrutement*
*Secteur sud*
David CENCIER
Mickaël CHASTEL
Camille MADEC

**SEML ÉNERGIES EN FINISTÈRE**

**Comptable**
Alexandra FLOCHLAY

**Chargées de développement énergies renouvelables**
Marine CROZON
Pauline SALVIAT

**Exploitation et maintenance photovoltaïque et GNV**
Yvon BOULAY

**Juriste**
Julie LE MER

# LES OBJECTIFS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## Les objectifs

**Sobriété :**
Faire évoluer les comportements de consommation.

**Efficacité énergétique :**
Rénovation de bâtiments, éclairage public, baisse des consommations.

**Énergies renouvelables :**
Très forte augmentation de la production d'énergies renouvelables décentralisées.

**Gaz à effet de serre :**
Diminution des émissions pour parvenir à la neutralité carbone.




**L'action locale du SDEF s'inscrit dans les objectifs régionaux et nationaux de transition énergétique. Ces objectifs dessinent la trajectoire qui doit nous permettre de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2050, conformément à l'Accord de Paris sur le Climat de 2015.**

*L'Accord de Paris est un traité international, juridiquement contraignant, visant à limiter les éffets du changement climatique. Il a été adopté par 196 parties lors de la COP 21, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris, le 12 décembre 2015. Il est rentré en vigueur le 4 novembre 2016.*

| | Région Bretagne<br>*SRADDET* adopté en 2020, modifié en 2024* | | Etat Français<br>*Loi transition énergétique pour la croissance verte en 2015, Energie climat 2019, Climat et résilience en 2021* | | Europe<br>*Pacte Vert pour l'Europe, Fit for55, Parquet énergie climat* |
|---|---|---|---|---|---|
| **Consommation d'énergie** | **2030 :** -32% *par rapport à 2012* | **2050 :** -44% *par rapport à 2012* | **2030 :** -20% *par rapport à 2012* | **2050 :** -50% *par rapport à 2012* | **2030 :** -27% *par rapport à 1990* |
| **Emission gaz à effet de serre** | **2030 :** -34% *par rapport à 2015* | **2050 :** -65% *par rapport à 2015* | **2030 :** -40% *par rapport à 1990* | **2050 :** Neutralité carbone | **2030 :** -55% *par rapport à 1990* |
| **Production d'énergies renouvelables** | **2030 :** x4,9 *par rapport à 2012* | **2050 :** x9,4 *par rapport à 2012* | **2030:** 32% *de la consommation finale d'énergie* | **2050 :** Non défini | **2030 :** 42,5% *de la consommation finale d'énergie* |

**Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie, les objectifs fixés par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire.*



## Comité régional de l'énergie

**Le 28 novembre 2023 a été créé le comité régional de l'énergie (CRE), il se réunit lors des séances pleinières de la CBTE.**
**Objectif fixé dans l'article 83 : favoriser la concertation, en particulier avec les collectivités territoriales, sur les questions relatives à l'énergie.**

**Ses missions :**
- Proposer au ministre de l'énergie des objectifs régionaux d'énergies renouvelables ;
- Etre associé à la fixation et à l'évaluation de la mise en oeuvre de ces objectifs ;
- Rendre un avis annuel sur l'évolution des actions ;
- Prendre part au débat sur l'énergie sur notre région.

**Objectif fixé dans l'article 83 de la loi climat et résilience du 22 août 2021 :**
- Donner un avis sur les zones d'accélération

## Zones d'accélération

**La Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit, dans son article 15, la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français et confie ainsi aux maires la responsabilité de déterminer des zones d'accélération d'ENR sur leur territoire.**

**Les énergies renouvelables concernées :**
L'énergie éolienne, solaire thermique ou photovoltaïque, géothermie, énergie ambiante, marémotrice, houlomotrice, osmotique et les autres EMR, hydroélectricité, biomasse, les gaz de décharge, les gaz de stations d'épuration d'eau usées et le biogaz.

**L'objectif :**
Orienter les porteurs de projets vers des zones d'accélération des ENR. Les projets proposés sur ces zones, pourraient bénéficier d'un délai d'instruction légèrement réduit, de l'ordre de 2 à 3 mois, ainsi qu'une bonification du tarif lors de la réponse aux appels d'offres de la CRE.

## Conférence Bretonne de la Transition Énergétique (CBTE)

**Cette instance a été mise en place à l'initiative du Préfet de Région et de Président du Conseil régional le 19 janvier 2010. Elle se réunit deux fois par an.**

Elle permet de réunir l'ensemble des acteurs de l'énergie du territoire breton (services de l'état et instances publiques, élus et représentants des collectivités territoriales, acteurs du monde économique et professionnel, organisations syndicales et patronales, sociétés civiles et associations).

**La conférence a pour vocation :**
- Aborder l'ensemble des thématiques liées au domaine de l'énergie : maîtrise de la consommation, développement des énergies renouvelables et sécurité de l'approvisionnement ;
- Partager des constats sur la situation énergétique bretonne, appuyés à la fois sur les données de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), et sur le retour d'expérience des actions engagées et évaluées ;
- Analyser les conditions pour améliorer la sécurité énergétique de la Bretagne, dans le cadre des engagements du Grenelle de l'environnement ;
- Définir des stratégies, déclinées en mesures concrètes, pouvant être portées par les différents acteurs.

**Depuis 2017,** son périmètre d'action s'est élargi en intégrant l'ensemble des sujets de transition énergétique (l'habitat, l'agriculture, la qualité de l'air, la mobilité ou encore l'adaptation au changement climatique) afin de répondre aux objectifs nationaux de l'état définis par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 18 août 2015.

# PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

## Le saviez-vous ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

**Assistance à maîtrise d'ouvrage des EPCI :**

En application de l'article L 2224-37-1 du CGCT, le SDEF, autorité organisatrice de la distribution d'électricité, a mis en place la « Commission Consultative Paritaire » (CCP) pour la Transition Énergétique. Dès lors, il peut assurer, à la demande et pour le compte d'un ou de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en sont membres, l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial.

Ainsi, Le SDEF accompagne la CC du Pays Bigouden Sud dans l'élaboration de son PCAET par convention.

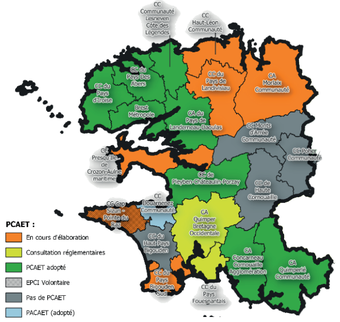
Le SDEF, en tant qu'acteur territorial engagé dans la transition énergétique, participe aux comités techniques ou de pilotage des EPCI lors de la phase d'élaboration des PCAET. Il participe aux ateliers de construction des stratégies et programmes d'action. Il apporte alors un éclairage sur le volet énergie (consommation et EnR). Par sa vision départementale, il contribue aussi à l'échange d'expériences entre les EPCI.

| Avancement 31 décembre 2024 | EPCI |
|---|---|
| Élaboration | Pays Bigouden Sud - Morlaix Communauté - Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime - Haut-Léon Communauté - Pays de Landivisiau |
| Consultation État région | Pays Fouesnantais - QBO |
| Mise en Oeuvre | Pleyben Châteaulin Porzay - CCA - Quimperlé Communauté - Lesneven Côte des légendes - Pays des Abers - Pays d'Iroise - Pays de Landerneau Daoulas |
| Non obligé PCAET volontaire | Cap Sizun Pointe du Raz |
| Non obligé PACAET volontaire | Douarnenez Communauté |
| Non obligé | Haute Cornouaille - Haut Pays Bigouden - Monts d'Arrée Communauté - Poher Communauté - Ile de Sein - Ouessant |

Le syndicat propose aux EPCI de s'inscrire dans les programmes d'action des PCAET, en tant que porteur de projet dans ses domaines de compétences.

Il définit des objectifs chiffrés, des moyens d'action et des indicateurs de réalisation et de résultats. Il rend compte annuellement auprès des EPCI de l'avancement des actions inscrites et de l'atteinte des objectifs.

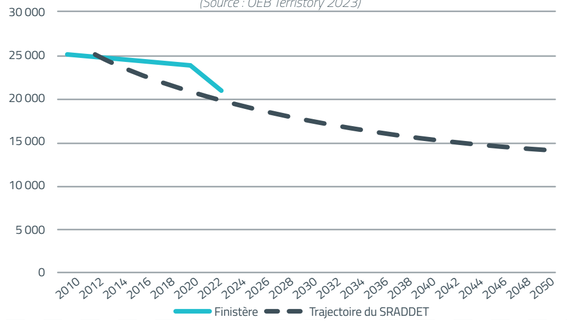
**Etat des lieux d'avancement des PCAET dans le Finistère**
Sur les 21 EPCI du département, 8 ont approuvé leur PCAET, 8 sont en cours d'élaboration, QBO venant d'arrêter son projet, 1 EPCI a approuvé un programme d'actions PCAET de manière volontaire. Enfin, 4 autres EPCI n'ont pas lancé la démarche, n'ayant pas l'obligation de le faire.



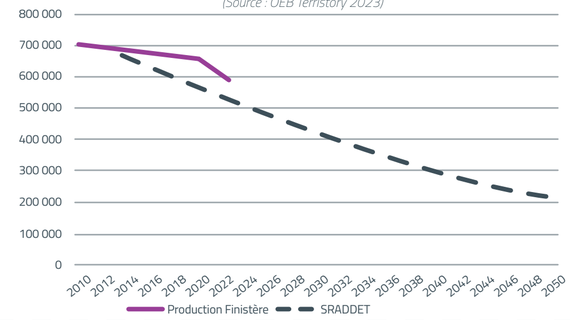



# SUIVI DES OBJECTIFS

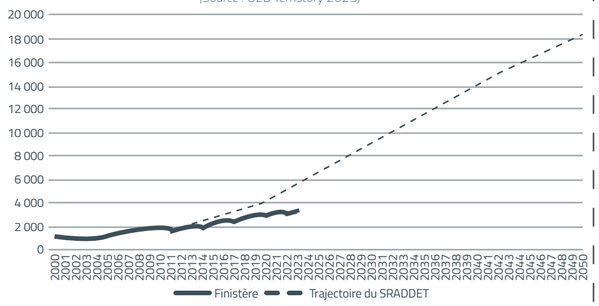
**Consommation d'énergie finale dans le Finistère 2010 - 2020**
**Trajectoire inscrite au SRADDET 2012 - 2050 (GWh)**
*(Source : OEB Terristory 2023)*



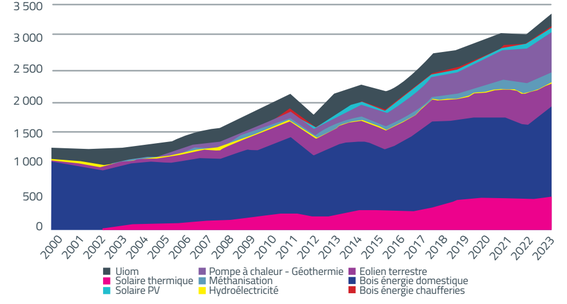

**Emissions de gaz à effet de serre dans le département du Finistère 2010 - 2020**
**et trajectoire SRADDET 2012 - 2050 (TeqCO2)**
*(Source : OEB Terristory 2023)*




**Production d'EnR dans le Finistère 2000 - 2023**
**Trajectoire du SRADDET 2021 - 2050 (en GWh)**
*(Source : OEB Terristory 2023)*




**Evolution de la production d'énergies renouvelables et de récupération, dans le Finistère par filière 2000 - 2023 (GWh)**



# LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## À savoir

La Commission Consultative Paritaire pour la Transition Énergétique a été instituée par la loi pour la Transition Énergétique du 18 août 2015.

Elle réunit à parité les délégués des EPCI et les délégués du SDEF. Elle a pour objet la coordination de l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie et la mise en cohérence de leurs politiques d'investissements. Les partenaires finistériens de l'énergie y sont également invités.

La Commission Consultative Paritaire pour la Transition Énergétique s'est réunie le 8 novembre 2024 au SDEF. Ce rassemblement est le 8e depuis l'installation de cette commission.

Pour cette séance, l'ordre du jour était :
1. Etat des lieux d'avancement des PCAET dans le Finistère ; *(voir page 12)*
2. Contribution du Finistère aux objectifs régionaux, nationaux de transition énergétique ;
3. Dispositif des «Générateurs», appui et conseil en énergies renouvelables auprès des collectivités locales ;
4. Mise en œuvre du décret Eco-énergie tertiaire ;
5. Point d'actualités (zones d'accélération EnR, photovoltaïque compatible avec les espaces naturels, agricoles et forestiers...).

**Contribution du Finistère aux objectifs régionaux, nationaux de transition énergétique**

La consolidation des stratégies approuvées dans les PCAET conduit à une cible de baisse de 44 % des consommations d'énergie entre 2012 et 2050, une baisse de 65 % des émissions de gaz à effet de serre et une part d'énergies renouvelables à 85 % de la consommation, sur la même période. Si ces objectifs sont ambitieux, ils restent en dessous de l'objectif national de neutralité carbone et de l'objectif régional d'autonomie énergétique en 2040.

Les données réelles produites par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, portant sur les consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, montrent une orientation globale à la baisse. Elle est cependant moins rapide que ne le fixaient les stratégies de transition à l'échelle nationale. De même les données de production indiquent une très forte hausse de la production d'électricité renouvelable (multipliée par 9 de 2000 à 2023) mais insuffisante pour suivre la courbe menant à l'autonomie énergétique en 2040.



**Mise en œuvre du Décret Eco-Énergie**

Le décret « éco-énergie tertiaire » du 23 juillet 2019 constitue le premier dispositif contraignant la rénovation thermique des bâtiments. Il oblige tous les exploitants de bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² à diminuer les consommations énergétiques des bâtiments, aux échéances 2030, 2040 et 2050.

On constate en 2024 un certain retard dans la mise en œuvre de ce texte complexe, mais également un manque de partage d'informations concernant l'avancement de son application et les résultats obtenus.

Au-delà des travaux à effectuer, il est établi que le décret permet aux collectivités une meilleure connaissance de leur patrimoine et une gestion patrimoniale globale (les objectifs peuvent être mutualisés à l'échelle de l'ensemble du patrimoine de la collectivité).

**Point d'actualités (zones d'accélération EnR, photovoltaïque compatible avec les espaces agricoles, naturels et forestiers)**

Une première relève de zones d'accélération EnR a été effectuée le 25 avril 2024, à laquelle beaucoup de communes finistériennes ont répondu. Cependant, une 2e relève avec une échéance au 15 janvier 2025 a été décidée afin de compléter au maximum le dispositif.

Pour l'agrivoltaïsme, la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne a rédigé un projet de document cadre pour le photovoltaïque et a sollicité l'avis des EPCI.



# LE SUIVI JURIQUE DU SYNDICAT

## Les marchés publics et délégations de service public

En tant que syndicat mixte, le SDEF est soumis au Code de la commande publique entré en vigueur au 1er avril 2019. Il doit donc respecter les principes fondamentaux de la commande publique qui sont la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Le pôle juridique établit l'ensemble des marchés publics et délégations de service public. Il assure la rédaction des pièces (en lien avec les autres pôles en ce qui concerne les pièces techniques), la passation des marchés (publicité, analyse, participation aux commissions d'appels d'offres…) et leur notification.

Par ailleurs, il met à disposition ses services (de rédaction et passation de marchés) auprès des membres qui le demandent.



**Des travaux d'extension du bâtiment des services de Quimper sont en cours, des marchés ont été notifiés entre le 12 septembre 2024 et le 19 novembre 2024.**

## Les SEM et sociétés de projet

Le pôle juridique est également de plus en plus sollicité concernant des projets qui sont rattachés à la SEM Énergies en Finistère : création de filiales, rédaction de statuts et pactes d'actionnaires, réponse à des appels à projets, etc…

Ces domaines d'intervention ne sont pas exhaustifs. Les missions du pôle juridique s'adaptent aux évolutions des domaines de compétence du SDEF et de la structure.

## La veille et le conseil juridique

Une mission essentielle du pôle juridique est d'être attentif aux évolutions législatives et réglementaires qui peuvent intervenir dans ses domaines de compétences et d'en informer les agents ou les membres du SDEF.

Le pôle juridique prodigue également des conseils juridiques aux agents du SDEF, mais également aux collectivités qui en font la demande. Pour cela, le service se forme régulièrement pour être toujours à jour des nouvelles réglementations afin que sa pratique soit toujours efficiente.

## Les dossiers précontentieux et contentieux

Le pôle juridique est en charge de la gestion des dossiers précontentieux et contentieux. En effet, il se charge d'apporter dans les meilleurs délais, une réponse aux réclamations des particuliers qui rencontreraient des difficultés suite aux interventions du SDEF.

## Le pôle juridique en chiffres

**Marchés publics notifiés en 2024**

**56**

- **Marchés de travaux : 31**
- **Marchés de fourniture : 8**
- **Marchés de service : 17**

**Nombre de procédures**

- **Appels d'offres ouverts : 16**
- **Procédures adaptées :**
  - **<90 000€HT : 7**
  - **>90 000€HT : 15**
- **Marchés subséquents : 8**
- **Procédures simplifiées :**
  - **<40 000€HT : 3**

# LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DU SYNDICAT

L'équipe du pôle administratif et comptable, répartie entre Quimper et Landivisiau, se renforce avec la création d'un poste de gestionnaire ressources humaines. L'équipe est ainsi constituée de 13 agents qui réalisent l'ensemble des mouvements comptables et financiers, les dossiers de subventions et les remontées de dépenses, la gestion des ressources humaines et la gestion quotidienne pour le bon fonctionnement des services.

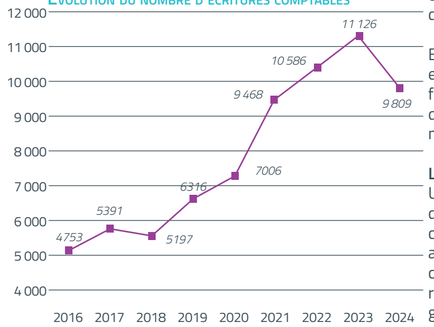
L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre de la nomenclature comptable M57 au 1er janvier et du nouveau logiciel métier pour l'exécution financière des marchés.

**9 809** ÉCRITURES COMPTABLES

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à plus de 16 millions d'euros en 2024 (12 millions en 2023) représentant plus de 3 000 mandats. Les dépenses d'investissement ont atteint plus de 114 millions y compris les restes à réaliser, soit plus de 3 669 mandats.

Le nombre d'écritures en dépenses diminue en 2024 en raison des investissements intracting, mais le nombre de marchés publics traités augmente.
Quant aux ressources, 748 titres ont été ordonnancés en fonctionnement pour un volume de 26 millions d'euros. Ces recettes sont essentiellement la TCCFE, les participations pour l'éclairage public, mais également les subventions qui financent les agents dédiés aux projets comme par exemple les programmes ACTEE. En investissement, le pôle a enregistré 112 millions d'euros de recettes, y compris les restes à réaliser, soit 1 940 titres émis. Ces recettes sont essentiellement les subventions, les fonds de concours et le déblocage des fonds intracting.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ÉCRITURES COMPTABLES




Enfin, un travail conséquent de mise à jour de l'inventaire, en lien avec la trésorerie de Quimper, a été effectué depuis fin 2023, ramenant le nombre de fiches d'inventaire de plus de 10 000 à 1 597 après analyse de plusieurs dizaines de milliers d'écritures comptables.

LES ENVELOPPES FINANCIÈRES

Une très grande majorité des mouvements comptables sont déclinés en 16 enveloppes financières se rapportant aux comités territoriaux. Ce travail est réalisé en collaboration avec les chargés d'affaires et permet aux secrétaires comptables d'assurer un suivi détaillé des dépenses et recettes se rapportant aux communes de leurs secteurs géographiques.



**Quelques chiffres**

- **13 agents**
- **9 809 écritures comptables**
- **76 millions d'€** *de dépenses*
- **56 millions d'€** *de recettes*



# D1 CONTRÔLE DES CONCESSIONS

- LES CONCESSIONS ÉLECTRIQUES
- LES CONCESSIONS GAZ

## Quelques chiffres en bref ...

*En électricité :*

- 26 893 km de réseaux
- 482 304 points de livraison
- 8 955 installations de production
- 483 GWh Production EnR
  *Soit 10,5% de la consommation sur le territoire de la concession continentale*

*En gaz :*

- 410 GWh d'énergie acheminée



# LES CONCESSIONS ÉLECTRIQUES

## Quelques chiffres

*31/12/2023*

- **263 communes**
- **35 postes sources sur la concession continentale**
- **40 postes sources alimentant la concession continentale**
- **11 866 km de réseau Haute Tension**
- **16 017 postes de transformation**
- **15 027 km de réseau Basse Tension**
- **482 304 clients consommateurs**
- **317 306 clients au tarifs réglementés de vente**
- **8 955 installations de production**

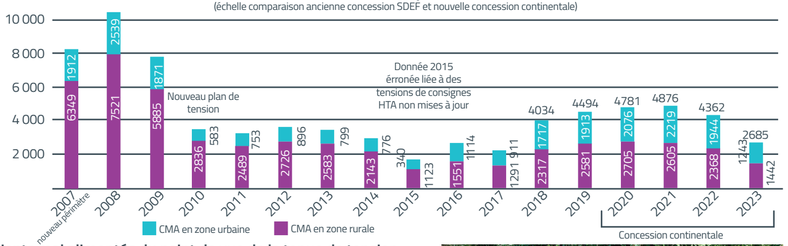
## Qualité de la desserte électrique

### La tenue de tension vue par les clients BT

Par application du décret n°2007-1826 du 24 décembre 2007 et l'arrêté du 18 février 2010, les clients situés hors de la plage de tension admissible de +/-10% de la tension nominale de 230V sont qualifiés « Clients mal alimentés » selon un modèle statistique d'estimation de charge électrique. Après une croissance du nombre de CMA entre 2018 et 2021, la baisse engagée en 2022 s'accentue en 2023 sous l'effet cumulé de la mise à jour de la période de référence des températures (1981 – 2010 / 1991 – 2020), de l'impact des producteurs qui ont tendance à élever la tension, de la fiabilisation des profils de consommation et enfin des travaux réalisés par les maîtres d'ouvrage.

**Nombre théorique de clients mal alimentés BT estimé à partir du modèle informatique d'Enedis**

(échelle comparaison ancienne concession SDEF et nouvelle concession continentale)

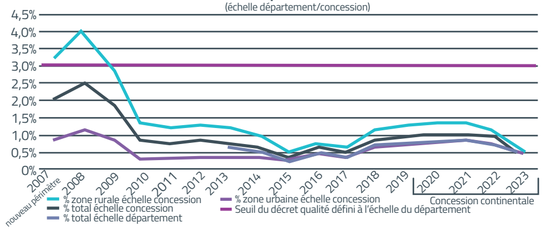



### La tenue de tension selon le décret qualité

En vertu du décret qualité (décret n°2007-1826 du 24 décembre 2007 codifié depuis dans le code de l'Énergie) et de ses textes d'application (l'arrêté du 24 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 18 février 2010), le seuil des 3% de CMA (BT + HTA) à l'échelle d'un département constitue le pourcentage au-dessous duquel la tenue de tension est jugée de qualité.

**% clients mal alimentés du point de vue de la tenue de tension**

(échelle département/concession)










## Continuité de fourniture

### La continuité de fourniture selon le décret qualité

Selon le décret qualité (n°2007-1826 du 24 décembre 2007) et ses textes d'application (l'arrêté du 24 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 18 février 2010), un client est considéré, en matière de continuité de fourniture, comme mal alimenté s'il subit dans une année :
plus de 6 coupures longues (supérieures à 3 minutes) ou plus de 35 coupures brèves (de 1 seconde à 3 minutes) ou une durée de coupure cumulée de plus de 13 heures.

**Hors événement exceptionnel.**

Il apparaît ainsi que le décret qualité, vu sous l'angle de la continuité de fourniture, a été respecté en Finistère chaque année depuis 2011, à l'exception des exercices 2013 et 2014 (succession de tempêtes sur la période hivernale).
Le niveau global de continuité du décret qualité est considéré comme non respecté si le pourcentage de clients mal alimentés à l'échelle du département dépasse 5%.

**% clients mal alimentés du point de vue de la continuité de fourniture**

(échelle département/concession)



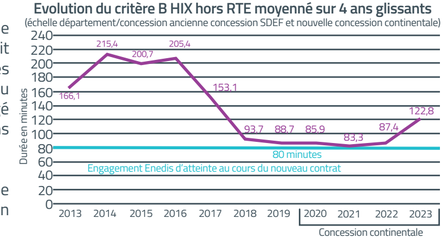

## Le Critère B : temps moyen de coupure par usager

Le critère B constitue le critère de performance le plus communément utilisé pour évaluer la continuité de fourniture. Il mesure la durée moyenne de coupure perçue par an par un client basse tension, quelle que soit la cause des coupures. Le critère B HIX hors RTE correspond au critère B auquel on retranche les coupures en lien avec des événements exceptionnels et ceux ayant pour cause des infrastructures relevant du réseau de transport (RTE). Il est pris en référence dans le SDI du contrat de concession. L'objectif convenu et partagé entre le SDEF et ENEDIS est de parvenir, au cours du contrat, à un critère B HIX hors RTE moyenné sur 4 ans glissants inférieur à 80 minutes.

Depuis 2018 et la fin du PEIM, le niveau du critère B, toutes causes confondues, est stable jusqu'à l'année 2022. En effet, l'année 2023 a été marquée par la tempête CIARAN. Ceci a fait exploser le critère B avec un niveau historique de 1538 minutes.

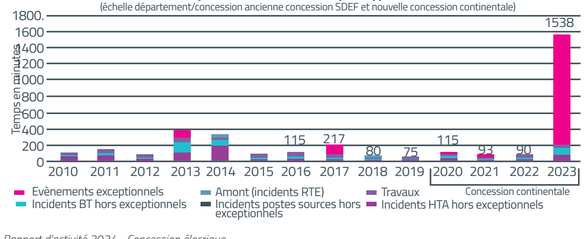
**Evolution du critère B HIX hors RTE moyenné sur 4 ans glissants**

(échelle département/concession ancienne concession SDEF et nouvelle concession continentale)




**Décomposition du critère B par type de causes**

(échelle département/concession ancienne concession SDEF et nouvelle concession continentale)

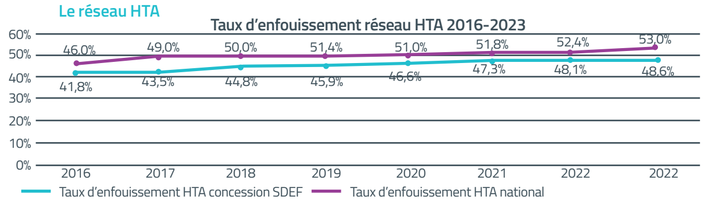



La tempête CIARAN, un événement climatique qualifié d'exceptionnel qui ne doit cependant pas occulter la hausse significative des incidents BT et HTA, sur un réseau fragilisé par la tempête CIARAN.

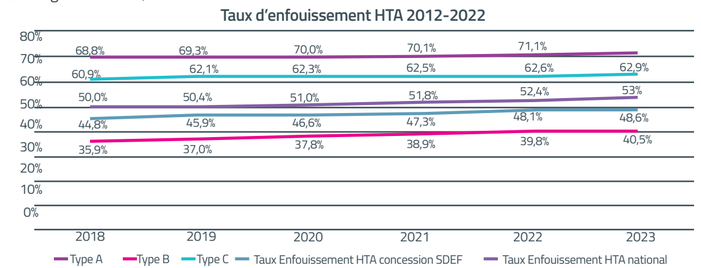





## Le réseau HTA

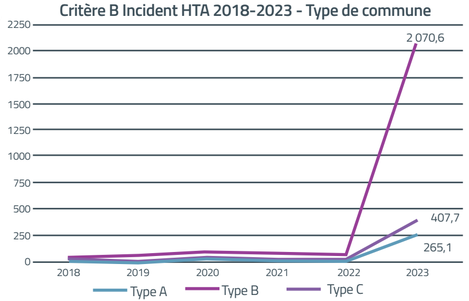



Malgré la situation géographique du Finistère et son exposition particulière aux aléas climatiques, le taux d'enfouissement du réseau HTA est seulement de 48.1% alors que le taux national est de 52.4%. Dans les faits, pour désensibiliser notablement le réseau aux aléas climatiques, Enedis doit donc poursuivre sa politique d'enfouissement HTA, en association avec d'autres mesures (OMT, élagage/abattage renforcé…).




Bien que la progression du taux d'enfouissement HTA sur les communes rurales soit la plus importante sur la période 2012 – 2022, il reste inférieur au taux de la concession. De plus, cet accroissement du linéaire enfoui en zone rurale ne permet pas d'améliorer le critère B Incident HTA comme le démontre le graphique ci-contre à droite.






Sous l'effet de la tempête CIARAN, le critère B Incident HTA en commune rurale est 5 à 7.8 fois plus important que celui en commune urbaine (type A et C). L'amélioration de la qualité de fourniture électrique sur la concession passe notamment par une accentuation de l'enfouissement HTA sur les communes rurales.

## Le réseau BT

À fin 2023, il reste encore 2 710km de réseau BT Nu sur la concession (1 769km en zone rurale et 941km de zone urbaine). Malgré la baisse significative du taux de fil nu, il reste 2.5 fois plus élevé que le taux national. Les fils nus sont plus incidentogènes du fait de leur caractère non isolé, et de leur vétusté, en lien avec l'âge moyen de 57 ans. C'est la raison pour laquelle leur éradication totale sur la durée du nouveau contrat continental (à savoir au plus tard à l'horizon 2050) a été affichée comme objectif commun Enedis/SDEF (au titre de leur MOA respective) dans le SDI et déclinée dans les PPI successifs. La cadence de suppression des fils nus sur la concession, moyennée sur la décennie écoulée de 155km/an, est en phase avec l'objectif du SDI, notamment grâce à la dynamique de travaux du SDEF. Pour la partie relevant de la MOA d'ENEDIS, à l'issue du premier PPI, il apparaît nécessaire de renforcer la dynamique d'investissement sur cette finalité.

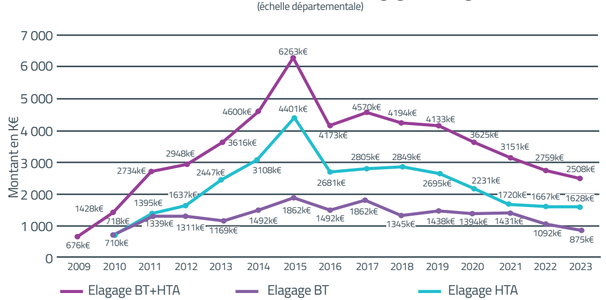


## L'élagage

Enedis, bien qu'exploitant des réseaux BT et HTA, ne supporte pas systématiquement la charge de l'élagage. Dans les faits, il existe un partage des responsabilités entre le gestionnaire du réseau et le propriétaire de la parcelle d'implantation.

| Localisation arbre | Localisation ligne électrique | Charge d'élagage |
|---|---|---|
| Public | Public | Enedis |
| Privé* | Privé | Enedis |
| Privé | Public | Propriétaire de la parcelle |

**sous réserve d'antériorité de la plantation de l'arbre par rapport à la ligne.*




Depuis 2015, les montants consacrés par ENEDIS à l'élagage et l'abattage ne cessent de diminuer. Ceci s'explique par une baisse du linéaire HTA élagué (à mettre en perspective par rapport à la progression de l'enfouissement du réseau HTA) et surtout par une baisse du nombre d'arbres abattus. Cependant, le maintien du linéaire BT élagué chaque année ne permet pas d'atteindre les objectifs de périodicité d'élagage définis lors du PEIM (3 ans pour la HTA et 6 ans pour la BT).

À fin 2022, ce sont plus de 90 communes (1/3 des communes de la concession) qui n'ont pas bénéficié d'élagage du réseau BT depuis plus de 6 ans. Ceci constitue un axe d'amélioration de la qualité de desserte, compte tenu de la proportion importante du taux de coupures longues BT sur incidents BT ayant pour origine un défaut d'élagage.

## Chiffres clés - Concession Zones non interconnectées (ZNI)

*31/12/2023*

- **3 communes - 3 unités de production**
- **45 postes de transformation HTA-BT**
- **32 km de réseau Haute Tension (HTA),** *100% souterrain*
- **55km de réseau Basse Tension (BT)**
  *(99,5% souterrain, 0,5% torsadé façade, 0% aérien nu)*
- **1 832 clients consommateurs**
- **1 720 clients aux tarifs réglementés de vente**
- **21 installations de production**
- **0 client mal alimenté**
- **0% client mal alimenté du point de vue de qualité de la tenue de tension**
- **0% de client mal alimenté du point de vue de la continuité de fourniture**
- **Critère B 2022 : 85 minutes**



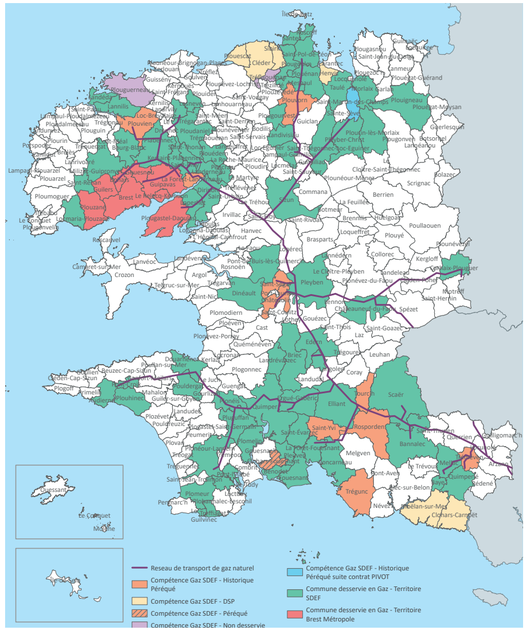
# LES CONCESSIONS GAZ

**Une compétence optionnelle**

Le SDEF est en mesure, dans le cadre de ses compétences optionnelles (articles 2.2.1 et 4.1 de ses statuts), d'exercer la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi qu'à la fourniture de gaz.

Fin 2024, le SDEF possède la compétence gaz sur 20 communes dont 18 sont desservies en gaz. Ci-dessous la répartition de chaque commune par type de contrat.

| Communes ayant transféré la compétence gaz au SDEF | Types de contrats de concession gaz |
|---|---|
| Châteaulin | historique |
| Cléder | type DSP non péréqué |
| Clohars-Carnoët | type DSP non péréqué |
| Clohars-Fouesnant | historique |
| Ergué-Gabéric | historique |
| La Forest-Landerneau | historique |
| Lampaul-Guimiliau | historique |
| Henvic | type DSP non péréqué |
| Moëlan-sur-Mer | type DSP non péréqué |
| Plouescat | type DSP non péréqué |
| Plouguerneau | pas de contrat à date |
| Plouvien | historique |
| Plouvorn | historique |
| Pont-l'Abbé | historique |
| Rosporden | historique |
| Saint-Martin-des-Champs | historique |
| Saint-Ségal | historique |
| Saint-Yvi | historique |
| Sibiril | type DSP non péréqué |
| Tourc'h | historique |
| Tréflaouenan | pas de contrat à date |
| Trégunc | historique |
| Tréméven | historique |

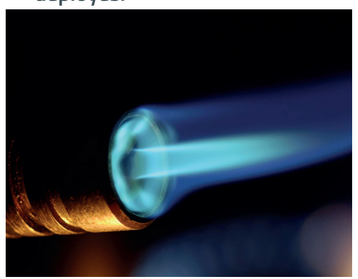





## Quelques chiffres

*31/12/2023*

- **281 km de réseau**
  *Dont 1,7 km de réseau basse pression et 279,3 km de réseau moyenne pression*
- **5 424 clients**
- **410 GWh d'énergie acheminée**
- **8,8 GWh de Gaz Vert injecté sur le réseau depuis le territoire couvert par le SDEF**
- **99% des compteurs communicants «Gazpar» déployés.**



**Renouvellement du contrat de concession**

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement du contrat de concession de la ville de Saint-Martin-Des-Champs en intégrant le « Contrat SDEF » le 08 juin 2024.




**Transfert de compétence Gaz :**

L'année 2024 a été marquée par les transferts de compétence suivants :

- Lampaul-Guimiliau : 26/02/2024
- Ergué-Gabéric : 25/03/2024
- Pont-l'Abbé : 17/12/2024

Ces 3 communes représentent, 5 480 clients, 301 km de réseaux de gaz et 411 145 de MwH de gaz acheminé.


*Lampaul-Guimiliau*



*Ergué-Gabéric*


*Pont-l'Abbé*

### Contrôle des concessions gaz

Pour effectuer ce contrôle obligatoire, le SDEF dispose d'une forte expertise en la matière au travers d'agents spécialisés dans les distributions qu'elles soient d'électricité ou de gaz, et à ses compétences à la fois techniques, juridiques et financières.

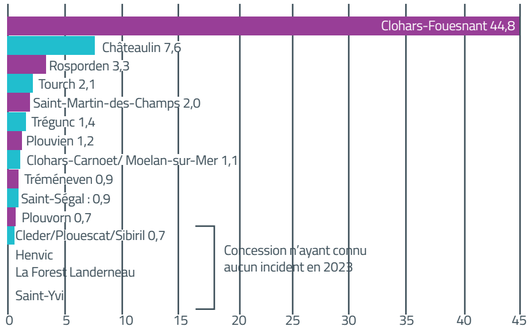
Le syndicat réalise notamment un contrôle des redevances de concession partie fonctionnement dites R1, mais également, dans l'intérêt des communes qui en sont directement bénéficiaires, des redevances d'occupation du domaine public (RODP et ROPDP).

Le SDEF peut également intervenir, à l'occasion de toute saisine relative au gaz émanant des élus, des services communaux ou des administrés et veille à la diligence et à la pertinence des réponses apportées par GRDF.

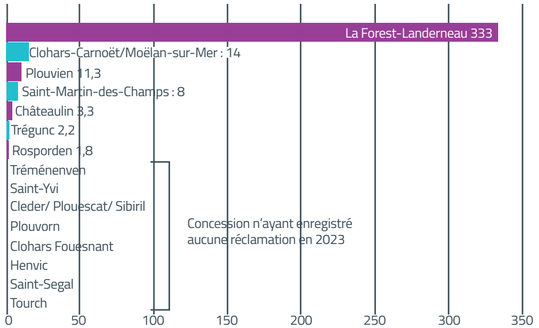
Par ailleurs, chaque année, le SDEF opère un traitement des données issues des comptes-rendus d'activité du concessionnaire GRDF et des fichiers de contrôle associés. Le syndicat réalise une analyse critique de ces informations (évolution des chroniques interannuelles, comparaison des concessions entre elles, ...) pour juger de l'efficience du concessionnaire sur les différents territoires sur lesquels le SDEF est compétent.



**Nombre d'incidents pour 10 km de réseau par concession en 2023**




**Ratio du nombre de réclamations pour 1 000 clients par concession en 2023**






# D2 La résilience des réseaux

- La tempête Ciaran
- Le pôle technique
- Les effacements coordonnés

## Quelques chiffres en bref ...

60,5 millions d'€ investis sur les réseaux électriques

1 278 dossiers traités



# LA TEMPÊTE CIARÁN

## À savoir

Dans la nuit du 1er au 2 novembre 2023, le département du Finistère a été frappé par la tempête Ciarán. Au cours de cette tempête d'une rare intensité, des pointes de vent ont été enregistrées : 207km/h à la pointe du Raz, 190km/h à Plounéour-Brignogan-Plages et 185km/h à Ouessant.

Cette intempérie a été définie comme l'aléa naturel le plus dévastateur depuis la construction des réseaux électriques.

**Les chiffres sur le réseau électrique :**

- 280 600 clients concernés par une coupure de l'alimentation électrique sur le Finistère ;
- 209 départs HTA incidentés dont 17 départs avec au moins 5 incidents ;
- 2 913 incidents BT sur 2 446 postes dont 1 807 incidents en communes rurales et 1 106 en communes urbaines ;
- 50% des incidents BT en Bretagne se situent sur le Finistère ;
- du 2 au 4 novembre, 76% des clients étaient réalimentés.

**Les chiffres sur l'éclairage public :**

- 4 500 signalements ont été remontés au service éclairage public ;
- 120 demandes de dépannage ont été transmises à Enedis sur le réseau éclairage public concédé ;
- le coût des dégâts était estimé à plus d'un million d'euros ;
- 464 ouvrages ont dû être remplacés après la tempête.

Dès la fin 2023, un premier dossier «Intempéries 2023» a été proposé au FACE (financement des aides aux collectivités pour l'électrification) qui a accordé 1 750 000 € de subventions pour les premiers travaux de reconstruction les plus urgents. Ce programme a été partagé avec l'équipe territoriale d'Enedis pour cibler au mieux les actions à mettre en place. Ce dossier prévoyait des travaux de restructuration et de sécurisation des réseaux basse tension sur 32 postes.

En 2024, deux autres dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès du FACE. Le premier au printemps et le second à la fin de l'été. Ces deux dossiers représentent une subvention de 7 974 000 € pour des travaux sur 66 postes. Ces deux dossiers sont le résultat d'une approche partagée et coordonnée entre le SDEF et Enedis sur la sécurisation des réseaux. Sur un certain nombre de secteurs, il y a intervention d'Enedis sur les réseaux HTA (moyenne tension) et du SDEF sur la Basse Tension. L'ensemble du secteur concerné se trouve ainsi sécurisé.






La demande de crédits «Intempéries» 2023 et 2024 du SDEF concerne 98 postes dans leur intégralité. Ces postes sont issus de la reconstruction prioritaire Enedis, complétée par un certain nombre de postes sur lesquels des abonnés étaient toujours coupés 7 jours après la tempête ainsi que des remontées des élus qui ont été en première ligne sur leur territoire lors de la gestion de la crise au moment de la tempête.

L'ensemble des travaux projetés concerne la dépose de 58 531 ml de fils nus et de 5 053 ml de torsadés. Il est prévu la construction de 14 150 ml de HTA souterraine, 29 nouveaux postes de transformation, 51 127 ml de torsadés, 118 761 ml de souterrain et la sécurisation de 939 abonnés.



**Mobilisation du SDEF pour la reconstruction du réseau :**

En réponse à cet événement climatique exceptionnel, dès le mois de décembre 2023 et avec une grande réactivité, le SDEF a mobilisé toutes ses équipes pour construire un programme de sécurisation permettant de solliciter des crédits Intempéries auprès du Face (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification).

Un premier programme sur 3 ans se chiffre à 28,6 M€ HT de travaux et prévoit de traiter 153 012 ml de fils nus déposés (156 521 ml de dépose de réseaux sécurisés). Sur ce chantier considérable, 1 985 abonnés sont concernés par la sécurisation de leur alimentation électrique.

En 2024, le SDEF et ENEDIS ont travaillé ensemble à la construction d'un très important programme de travaux visant à renforcer la résilience du réseau électrique face aux aléas climatiques.

**Impact sur le réseau d'éclairage public :**

Comme le réseau électrique, le réseau d'éclairage public a été très fortement impacté par la tempête Ciarán. Sur les 230 communes pour lesquelles le SDEF exerce la compétence exploitation, 4 500 signalements ont été remontés au service éclairage public. Les prestataires du SDEF pour l'entretien du parc sont intervenus durant trois mois après la tempête afin de remettre en fonctionnement les installations.

Les problèmes rencontrés sont d'ordre mécanique, électrique ou liés à un impact sur le réseau aérien (plus de 120 demandes de dépannage transmises à ENEDIS sur le réseau EP concédé).

Le coût des dégâts est estimé à plus d'1 000 000 € (ouvrages, interventions et réseau). Post-tempête, il convient de remplacer 464 ouvrages pour un montant de 603 850€ HT.





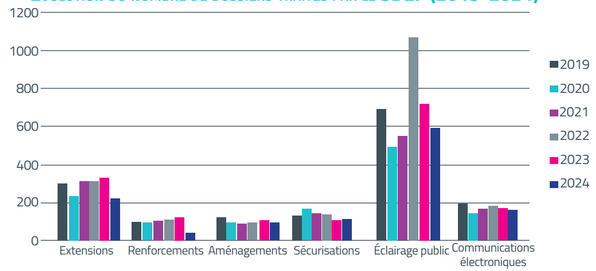


# LE PÔLE TECHNIQUE

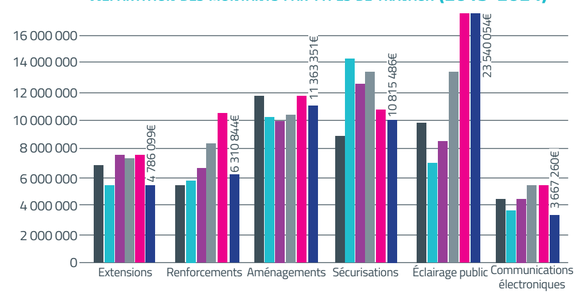
Le Pôle Technique est composé de 11 personnes (8 hommes et 3 femmes) qui sont chacun l'interlocuteur unique et privilégié d'un secteur géographique suivant les limites des communautés de communes. Chaque chargé d'affaires travaille en étroite collaboration avec un ou une secrétaire comptable pour le suivi administratif et financier des travaux. Ils sont aussi épaulés par leurs collègues des Pôles éclairage public et numérique. En 2024 une nouvelle chargée d'affaires pour les infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) est venue renforcer l'équipe du Pôle Technique et un poste de chargé d'affaires dédié aux sécurisations post-tempête CIARAN a été créé en soutien sur l'ensemble du territoire de la concession. Les agents du pôle technique montrent leur attachement à être réactif aux demandes des collectivités et à maintenir une activité économique soutenue sur l'ensemble de territoire de la concession.

En effet, c'est 60.5 millions d'euros de travaux qui ont été commandés aux entreprises en 2024 (1 278 chantiers d'électrification, d'éclairage public ou de communications électroniques) ; soit une diminution des commandes de 12 % par rapport à 2024 qui était une année record ; mais une stabilité par rapport à 2022.

## Evolution du nombre de dossiers traités par le SDEF (2019-2024)




## Répartition des montants par types de travaux (2019-2024)




## Quelques chiffres

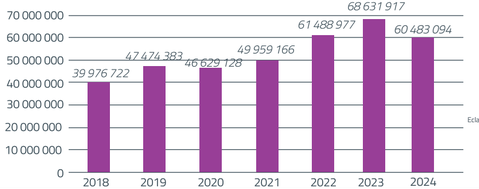
**60 MILLIONS D'€ TTC**

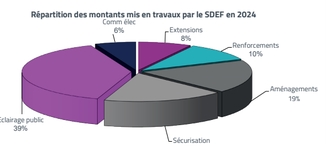
D'INVESTISSEMENTS POUR DES TRAVAUX SUR RÉSEAUX

**1716 DOSSIERS TRAITÉS**

TOUTES COMPÉTENCES CONFONDUES

### Evolution des montants de travaux suivis par le SDEF de 2018 à 2024

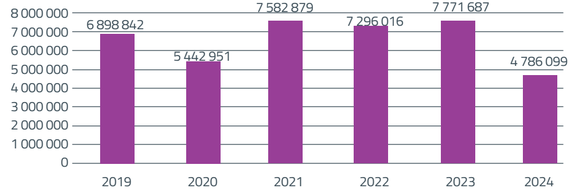





## Les extensions : 4,8M€ TTC et 218 dossiers

### Montants engagés des extensions en TTC (2019-2024)



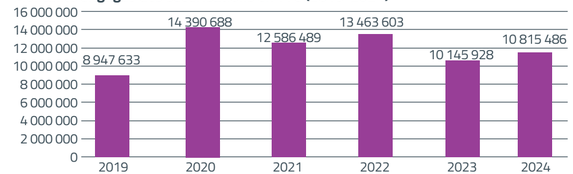

### Nombre de dossiers traités en extension (2019-2024)

| 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| 305 | 238 | 312 | 317 | 329 | 218 |

## Les sécurisations : 10,8M€ TTC et 111 dossiers

Le SDEF continue de mettre beaucoup de moyens dans la diminution du taux de fils nus sur le territoire de la concession. Le SDEF a commandé pour 11.4 millions de travaux en sécurisation pour 111 dossiers. Plusieurs dossiers de subventions spécifiques Intempéries ont été montés et déposés auprès du FACE et les subventions obtenues permettront d'accélérer encore plus la priorité accordée à ce type de travaux.

### Montants engagés des sécurisations en TTC (2019-2024)



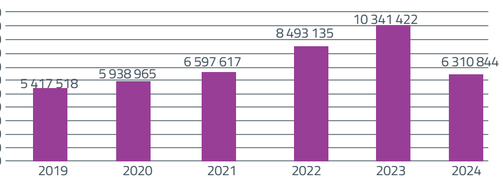

### Nombre de dossiers traités en sécurisation (2018-2024)

| 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| 137 | 165 | 144 | 141 | 104 | 111 |

## Les renforcements : 6,3M€ TTC et 63 dossiers

Les travaux de renforcements sont aussi en forte baisse (de l'ordre de 40%) par rapport à 2023. Cela est dû en partie par le nombre d'extensions moins important, par une meilleure qualité des réseaux suite aux travaux de renforcements et surtout de sécurisations réalisés depuis plusieurs années par le SDEF. Ils représentent tout de même près de 15% des commandes du SDEF ce qui n'est pas négligeable. Le SDEF continue de travailler sur les postes dits « mal alimentés » sans plainte clients exprimée mais qui font l'objet d'un partage de vision commune de « problématique de qualité » entre Enedis et le SDEF. Dès qu'un dossier de renforcement est administrativement prêt il est commandé en travaux, il n'y a pas d'attente ; les renforcements restent une priorité du SDEF.

### Montants engagés des renforcements en TTC (2019-2024)

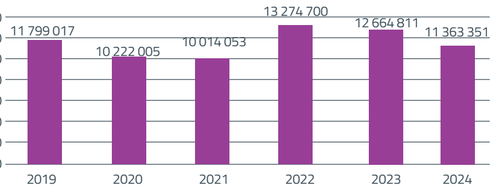



### Nombre de dossiers traités en renforcement (2019-2024)

| 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| 101 | 99 | 106 | 116 | 133 | 63 |

## Les aménagements de réseaux : 11,3M€ TTC et 82 dossiers

### Montants engagés des aménagements en TTC (2019-2024)




### Nombre de dossiers traités en aménagement (2019-2024)

| 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| 123 | 99 | 88 | 92 | 104 | 82 |

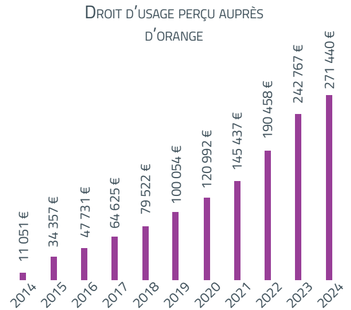
# LES EFFACEMENTS COORDONNÉS

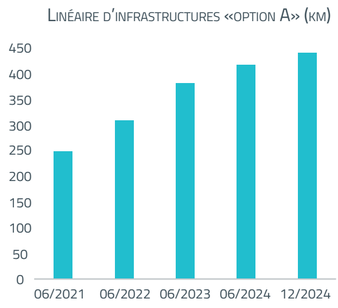
Lorsque le SDEF réalise un enfouissement de réseaux aériens de distribution d'électricité, les réseaux aériens de communications électroniques doivent, s'ils sont établis sur au moins un support commun au réseau électrique, être enfouis en coordination afin de limiter le coût des travaux conformément à l'article L 2224-35 du CGCT).

En 2013, le SDEF, l'Association des Maires du Finistère et Orange ont signé un accord-cadre qui encadre les conditions dans lesquelles ces enfouissements coordonnés sont réalisés. Ceux-ci donnent lieu à une convention selon 2 types d'options :

**- Option A** lorsque la personne publique finance et demeure propriétaire des infrastructures de communications électroniques ;

**- Option B** lorsqu'Orange finance et demeure propriétaire des infrastructures de communications électroniques.




## Chiffres 2024

- 72 affaires d'effacements réalisées en coordination : 31 en « option A », 29 en « option B » et 12 en enfouissement esthétique ;
- 46 affaires en « option A » terminées et câblées en 2024 ;
- Terrassement : participation de l'Opérateur Orange : 101 924 €HT ;
- Droit d'usage 2024 : participation de l'Opérateur Orange : 276 660 €HT ;
- Reversements aux communes en 2024 au prorata de leur participation : 69 997 €HT pour le terrassement et 186 359 € HT de redevance de droit d'usage.

**Bilan de l'année 2024**

Dans le cadre des options A, Orange s'acquitte envers la personne publique d'une participation au terrassement ainsi que d'un droit d'usage annuel pour la location des infrastructures de propriété publique.

En 2024 la participation au terrassement était de 4,69€ du mètre linéaire de tranchées créées et le droit d'usage de 0,72€ du mètre linéaire de tranchée occupée par les réseaux.

Le SDEF conserve 10 % du montant de la redevance au titre des frais de gestion (réponses aux DT-DICT, gestion des conventions, assistance technique). Le montant reversé aux communes tient compte du prorata de la part cofinancée par celle-ci.

Le SDEF intègre l'ensemble de ces infrastructures dans son système d'information géographique. En 2024, cela représentait un linéaire total d'infrastructures de 442 km. Le SDEF assure également, pour le compte des communes adhérentes, les réponses aux DT-DICT. En 2024, celles-ci étaient au nombre de 1 924.

Depuis 2013, 527 affaires ont été validées en « option A » et 455 d'entre elles ont été finalisées par la signature d'une convention entre le SDEF et Orange, dont 46 en 2024. Le montant global des reversements effectués aux communes pour la participation au terrassement et la location des infrastructures s'élève, depuis 2013, à 1 515 747 € HT.

En 2024, dans le cadre des travaux du Pôle Énergie Bretagne qui regroupe les 5 autorités organisatrices de la distribution d'électricité au niveau régional, le SDEF a engagé, avec ses partenaires, la rédaction d'un protocole d'accord et d'une convention cadre pour l'enfouissement coordonné des réseaux de fibre optique, propriété de Megalis Bretagne et concédés à THD Bretagne. L'objectif est de pouvoir assurer, de la même manière qu'avec ORANGE, une coordination pour l'enfouissement de ces réseaux sur la zone de déploiement du réseau d'initiative publique (RIP) de fibre optique.



# D3 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET DES GAZ À EFFET DE SERRE

- LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ
- LE PROGRAMME ACTEE
- LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
- LE GROUPEMENT D'ACHAT
- L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
- LE PROGRAMME INTRACTING
- LES INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

## Quelques chiffres en bref ...

131 audits et études pour le programme ACTEE

248 bornes électriques

25 millions d'€ investis pour l'éclairage public

90 497 MWh Cumac mutualisés (CEE)

617T de CO2 non émis (Intracting)



# LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

**Une mission en 3 temps :**

**1 - Bilan énergétique et visite du patrimoine communal**

Cette première étape permet au conseiller d'avoir une connaissance fine du patrimoine et de son comportement thermique et énergétique. Il peut, par la suite, préconiser des travaux sur le bâti, les systèmes de chauffage, la modification des contrats d'énergie, la réalisation d'études…qui seront hiérarchisés dans un plan d'actions élaboré en concertation avec les communes.

**2 - Analyse et recommandations**

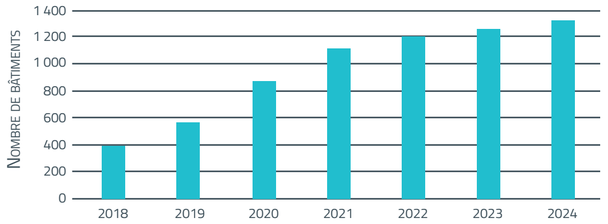
La seconde étape consiste à suivre la mise en œuvre des actions et à réaliser des campagnes de mesures (température, humidité, courant, CO2) suite à l'identification de dysfonctionnements.
Des notes d'opportunités pour l'installation d'énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, bois énergie) sont proposées pour compléter les diagnostics de patrimoine.

**3 - Accompagnement et mise en œuvre de solutions**

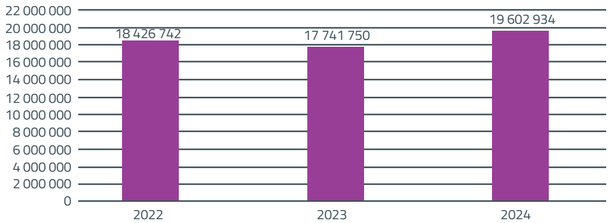
Enfin, le conseiller accompagne les communes adhérentes sur l'ensemble de leurs projets de rénovation et de construction **tant sur l'aspect réglementaire que technique.**



EVOLUTION DU NOMBRE DE POINTS DE CONSOMMATION (BÂTIMENT) SUIVIS POUR LE PÉRIMÈTRE DES CEP




CONSOMMATION EN ÉLECTRICITÉ DES COMMUNES ADHÉRENTES AU CEP




**Evolution de la consommation d'électricité entre 2023 et 2024 : +10%.**

**Toutes énergies confondues : évolution entre 2023 et 2024 : -4%.**



## Chiffres 2024

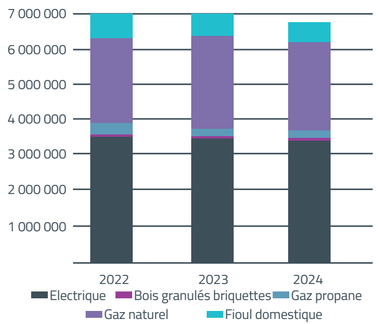
**51 communes et 3 EPCI** adhérents au service proposé par le SDEF.

**3 nouvelles communes** ont adhéré au service en 2024 : **La Forêt-Fouesnant, Loctudy et Landudal.**

La cotisation des collectivités **s'établit à 113 000€ sur 2024.**

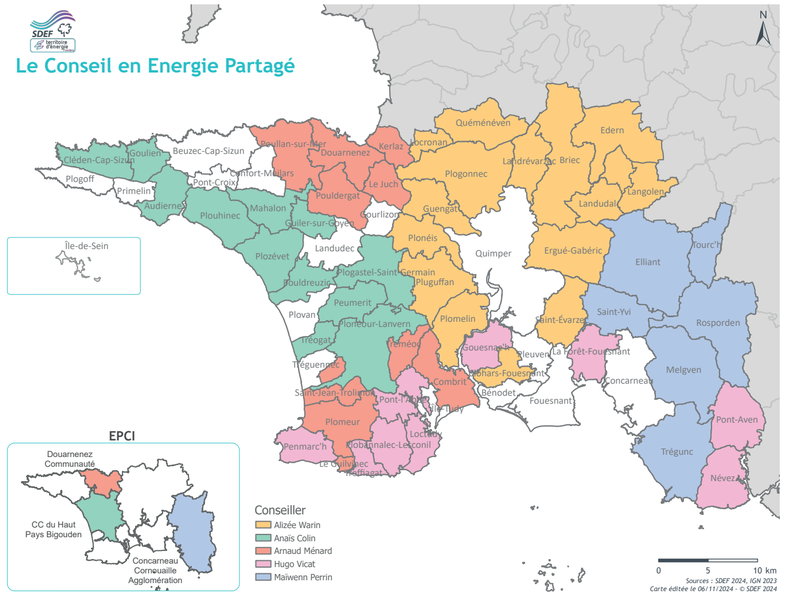
**Taux d'adhésion des EPCI : 43%**
**Taux d'adhésion des communes : 80%**

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ENTRE 2022 ET 2024




Décret tertiaire : un agent CEP du SDEF est désigné référent des collectivités adhérentes pour la mise en œuvre du décret tertiaire sur le territoire de la Cornouaille. La première étape du décret est de déclarer sur une plateforme nationale les bâtiments assujettis.

À fin 2024, le SDEF a accompagné 36 collectivités et a renseigné 132 bâtiments sur la plateforme OPERA.



# LE PROGRAMME ACTEE

## Le saviez-vous ?

ACTEE, l'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique, est un programme porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), porteur principal et par ses co-financeurs. Son objectif : mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour accompagner les groupements de collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines : l'efficacité énergétique des bâtiments publics et la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.
*(https://programme-cee-actee.fr/)*

Avec le programme ACTEE, le SDEF finance et accompagne la rénovation énergétique du patrimoine bâti des communes sur le territoire du Finistère. Pour le faire, le syndicat dispose de 7 prestations :

- Audits énergétiques ;
- Études de faisabilité pour le remplacement des chaudières ;
- Audits techniques des installations CVC ;
- Groupement de commandes pour un marché de maintenance des installations thermiques ;
- Audits d'effacements électriques ;
- Accompagnement pour la mise en place de GTB-GTC ;
- Mission d'assistance/conseil pour la rénovation énergétique.

Pour proposer ces prestations, le SDEF met à disposition des communes des économes de flux. Spécialiste des économies d'énergies, économe de flux est un métier récent qui répond aux problématiques de transition énergétique et de développement durable. La mission de l'économe de flux est de diagnostiquer les pertes énergétiques et ainsi de proposer aux collectivités des solutions pour mieux gérer leurs consommations énergétiques.

## AUDITS ÉNERGÉTIQUES *(32 EN 2024)*

Réaliser un audit énergétique pour une rénovation performante.
L'objectif de l'étude est de réduire de 40 à 60% les consommations énergétiques d'un bâtiment en proposant 3 scénarios de rénovation d'ambition croissante.

**Cette prestation est indispensable pour les demandes de subventions (Fonds Vert, Bien vivre en Bretagne, DETR).**

**RÉALISATION**
Bureau d'études qualification OPQIBI 1905

**AIDES DU SDEF**
Aide audit énergétique : 90% d'un plafond de 2 500 € HT. Aide maitrise d'œuvre : sous conditions de réduction des consommations de 40% minimum (montant des aides à définir).

**PÉRIODE**
Jusqu'en 2026

## ÉTUDES DE FAISABILITÉ *(5 EN 2024)*

REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES FIOUL, GAZ ET CHAUFFAGES ÉLECTRIQUES

Étude réalisée en amont d'un projet de remplacement de chaudière fioul ou gaz ou installation en chauffage électrique par une chaudière bois granulés, bois déchiqueté ou pompe à chaleur air/eau ou géothermique.

L'étude détaille, pour chaque solution (bois, pompe à chaleur), l'aspect technique, réglementaire et financier du projet. Le dimensionnement de l'installation et un plan technique sont réalisés.

**Étude indispensable pour les demandes de subventions (Fonds Vert, Bien vivre en Bretagne, DETR) et l'obtention de certificats d'économies d'énergie.**

**RÉALISATION**
Bureau d'études qualification OPQIBI 20.08

**PÉRIODE**
Jusqu'en 2026

**AIDES DU SDEF**
Aide à hauteur de 90 % d'un plafond de 3 000€ HT et 50% de la part de 3 000€ HT à 6 000€ ht



## AUDITS TECHNIQUES DES INSTALLATIONS THERMIQUES *(94 EN 2024)*

Les audits techniques sont un préalable indispensable pour intégrer le futur marché d'exploitation maintenance du SDEF.

Cette prestation dresse un état des lieux technique et réglementaire des installations et propose, si besoin, une mise à niveau des installations (travaux).

**RÉALISATION**
Bureau d'études qualification OPBIBI 0104

**PÉRIODE**
Jusqu'en 2026

**AIDES DU SDEF**
Aide à hauteur de 80 % d'un plafond de 700€ HT par installation

## AUDITS D'EFFACEMENTS ÉLECTRIQUES

L'audit d'effacement électrique doit permettre d'estimer la capacité d'effacement d'un bâtiment ou d'une installation, d'étudier la rémunération en lien avec l'effacement et de déterminer les adaptations techniques nécessaires.

Cette prestation est un premier pas dans une démarche de sobriété énergétique qui doit permettre à la collectivité de mieux suivre ses consommations tout en s'inscrivant dans une démarche nationale de soulagement du réseau électrique pendant les pointes hivernales.

**RÉALISATION**
Bureau d'études qualification OPQIBI1905

**PÉRIODE**
Jusqu'à décembre 2025

**AIDES DU SDEF**
Aide à hauteur de 90 % d'un plafond de 4 000€ HT par étude

## ÉQUIPEMENTS GTB - GTC TÉLÉGESTION

Cette prestation permet de financer les équipements de GTB GTC avec télégestion des chaufferies et installations de ventilations.

L'objectif est d'optimiser et de piloter le fonctionnement des installations (réglage des températures, sélection des créneaux de fonctionnement, remontées de défauts...).

Pour pouvoir bénéficier de ce financement, les installations doivent concerner des batiments culturels (salles polyvalentes, salles de spectacle, cinéma...). Les aides du SDEF viennent compléter les CEE.

**RÉALISATION**
Accompagnement du SDEF

**PÉRIODE**
Jusqu'au 30/06/2024

**AIDES DU SDEF**
Pour la partie études en lien avec les travaux : aide à la hauteur de 80% d'un plafond de 3 000€ HT.
Pour la partie travaux : aide à hauteur de 30% d'un plafond de 10 000€ HT.
Les deux aides sont cumulables pour atteindre jusqu'à 5 400€.

## LA MISSION D'ASSISTANCE CONSEIL *(7 EN 2024)*

La mission d'assistance conseil a été mise en place au sein du pôle énergie afin d'assurer un accompagnement des collectivités dès lors que l'audit énergétique est restitué. Le rôle du SDEF est alors d'accompagner les élus et les services des collectivités du début de la réflexion du projet jusqu'à la mise en service du bâtiment.

Cette mission s'adapte aux besoins des projets en fonction des compétences internes des services des communes et EPCI et des besoins, en fonction de l'ampleur des travaux.

L'objectif de cette mission est de lever les freins au passage à l'acte de la rénovation énergétique et garantir aux collectivités une bonne réalisation des travaux pour l'obtention des subventions.

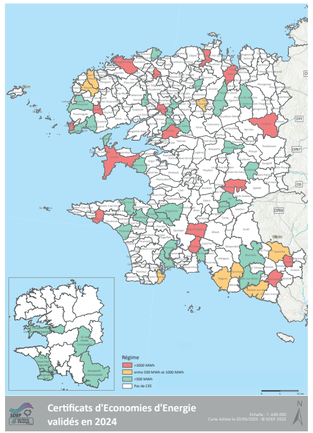
## Quelques chiffres

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|
| Audits énergétiques | 40 | 45 | 65 | 36 | 32 |
| Etudes de faisabilité | 30 | 37 | 6 | 6 | 5 |
| Télégestion | 6 | 0 | 0 | 4 | 0 |
| Audits techniques | 117 | 0 | 0 | 240 | 94 |
| Mission assistance conseil | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 |
| Total | 193 | 82 | 71 | 286 | 138 |

# LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

## Le saviez-vous ?

La collecte des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) (Loi POPE du 13 juillet 2005) est un dispositif national qui offre aux collectivités territoriales la possibilité d'obtenir une aide financière pour des opérations d'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine (isolation, chaudières, ventilation, éclairage, pompes à chaleur, fenêtres...).




Le SDEF, dans le cadre de ses missions de maîtrise de l'énergie, propose un dispositif mutualisé de collecte et de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie auprès des collectivités ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique. Le SDEF travaille en partenariat avec les Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC) et restitue aux collectivités, au prorata des actions sur le patrimoine bâti, le fruit de la vente sous forme de prime énergie.

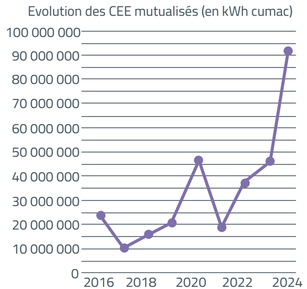
Ce service est proposé à toutes les collectivités adhérentes au SDEF et permet ainsi de bénéficier :

- De conseils à l'obtention des CEE à moindre coût ;
- D'une gestion simplifiée des dossiers CEE ;
- D'une valorisation financière optimale des opérations, en complément des économies d'énergies.



Pour bénéficier de ce dispositif, la collectivité doit signer un accord de regroupement ou une convention coup de pouce. Il est important d'anticiper ce dépôt pour que vous puissiez bénéficier de l'aide financière maximale.
Pour des travaux éligibles au coup de pouce (ex : mise en place d'une chaudière biomasse en remplacement d'une chaudière à énergie fossile), la valorisation financière est quadruplée si la convention entre le SDEF et la Collectivité est signée avant le devis.

**En 2024, le SDEF a permis de mutualiser 90 497 MWh Cumac.**
**Le syndicat a redistribué aux collectivités 563 000€, soit 90 000€ de bonification en 2024.**




Pour toute information, vous pouvez contacter votre Conseiller en Énergie Partagé (CEP), au sein du SDEF pour la Cornouaille, ou au sein de l'ALEC à laquelle votre collectivité est rattachée (ENERGENCE, ALECOB ou QUIMPERLE COMMUNAUTE). Pour le secteur du Pays de Morlaix, le SDEF travaille désormais en direct avec les communes.

Vous pouvez également contacter :
Maureen BIGER ou Adeline CALLIGARO
Mail : cee@sdef.fr Téléphone : 02.98.10.36.36

*NB : Tenez-nous au courant de vos projets et transmettez-nous les documents le plus rapidement possible (devis et facture). Le SDEF ne peut réaliser qu'un seul dépôt par an et les CEE ne peuvent plus être récupérés un an après la date d'émission de la facture.*



# LE GROUPEMENT D'ACHAT

## Le saviez-vous ?

Adhérer au groupement d'achat énergie du SDEF, c'est déléguer la gestion d'un achat stratégique à des experts du marché. Nos équipes assurent au quotidien une veille du marché, que ce soit du point de vue économique ou réglementaire. Ce dispositif vous permet de vous assurer un contrat négocié aux meilleures conditions.
Le SDEF contrôle et suit au quotidien l'exécution du marché. L'équipe du groupement d'achat reste à votre disposition pour toute information, tout au long de l'année et vous accompagne dans vos démarches.

Un groupement de commandes a été constitué en 2014 par le SDEF afin de proposer aux collectivités et aux structures intéressées de mutualiser leurs besoins en électricité et en gaz. Le marché actuel court jusqu'au 31 décembre 2025.

En 2024, des marchés ont donc été relancés pour le gaz et l'électricité.

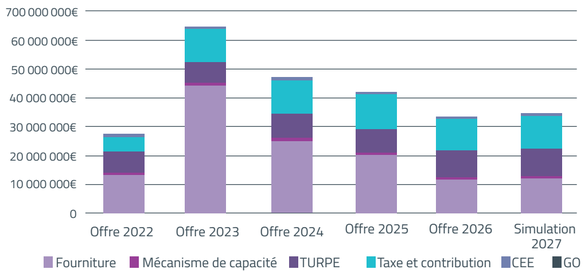
**Électricité :**
Le groupement couvre les années 2026, 2027, il a été attribué à SELFEE.

**Gaz :**
Le groupement couvrira les années 2026,2027 et 2028, il a été attribué à Total Énergie.

Les membres du groupement sont : communes, communautés de communes, ainsi que d'autres membres tels que le conseil départemental, les établissements scolaires privés, le SDIS, les CCAS et CIAS, les EHPAD, associations et d'autres encore ... Et ils représentent : 358 membres «électricité» pour 11 358 sites et 108 membres «gaz» pour 775 sites.

**En 2024, le SDEF a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel pour le suivi de consommation. Le logiciel sera opérationnel dans le premier semestre 2025. Il permettra en particulier de suivre le marché du groupement d'achat d'énergie.**

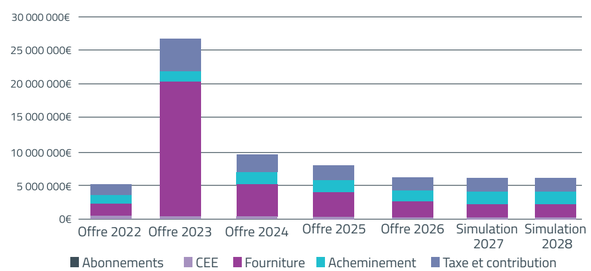
**Evolution du marché de l'électricité**




L'acheminement a pris 6 % entre 2024 et 2025 (nous avons une prévision de + 10% par an). Les droits d'accises évoluent :

- 0,5€/MWh en 2023
- 20,5€/MWh en 2024
- de 22,5 à 33,7 €/MWh en 2025

**Evolution du marché du gaz**




Entre 2024 et 2025, l'acheminement a augmenté de 10 % (nous avons une prévision de +4% par an). Une nouvelle composante d'acheminement va entrer en vigueur sur les T1, T2 et T3 : le terme de débit (déjà présent sur les T4).
Deux nouvelles taxes seront introduites : les Certificats de Production de Biométhane et L'EuTS2 (taxe carbone).

# L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

## Quelques chiffres

Le SDEF dispose de la maîtrise d'ouvrage et la maintenance de l'éclairage public pour le compte de 235 communes et 11 EPCI et seulement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissements sur 8 communes. Ce qui représente :

**102 643 points lumineux,**
**4 605 armoires de commande.**

Le budget d'entretien sur les communes s'élève à

**2 Millions d'€ HT**

Les travaux d'investissement engagés en éclairage public pour 2024 s'élèvent à

**25 Millions d'€ HT.**

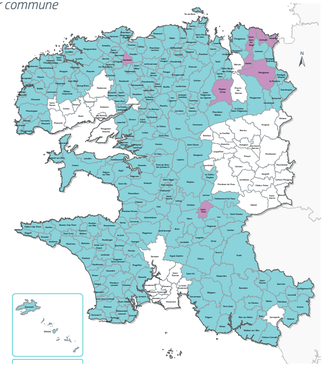
Le programme intracting représente **13.6 Millions d'€HT pour 26 communes.**

### Nouvelles adhésions 2024 :

4 communes ont transféré leur compétence : Guerlesquin, Botsorhel, Douarnenez, Guiclan.
Cela représente **132 armoires et 4 526 ouvrages supplémentaires à exploiter.**

### Carte de répartition de la compétence éclairage public sur le territoire du Finistère

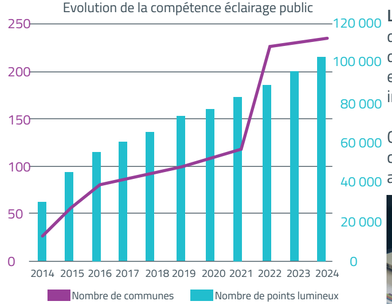
*Par commune*



*Par EPCI*




Evolution de la compétence éclairage public




**Le rapport annuel d'exploitation** est une synthèse du patrimoine de la commune (type de lampes, type de luminaires). Il présente en détail les interventions effectuées sur la commune et récapitule l'état des installations.

Ce document présente aussi une analyse des consommations d'électricité sur les trois dernières années et sur les puissances souscrites.





### Le service de maintenance

Le syndicat propose une maintenance préventive sur l'ensemble des points lumineux (50 000 points entretenus en 2024 soit la moitié du parc), un remplacement systématique des sources lumineuses de type lampe à décharge, un entretien curatif en cas de panne, un état des lieux cartographié du patrimoine ou encore un rapport annuel d'exploitation comprenant des préconisations d'investissement.

### La maintenance préventive

Réalisée tous les deux ans, cette prestation assure le nettoyage, le contrôle électrique et le remplacement des lampes à décharge.

### La maintenance curative

Les interventions dans ce cadre portent essentiellement sur le remplacement des lampes et des organes de protection électrique.

### Déclaration des pannes sur le logiciel muse

Mise à disposition des communes adhérentes à l'entretien et maintenance, une application permet de déclarer les pannes d'éclairage public, de suivre l'état d'avancement des dépannages, consulter le rapport des entreprises suite aux interventions et de consulter la cartographie et la base de données pour localiser les armoires et les points lumineux (elle est accessible sur le site du SDEF).

En 2024, 6 871 dépannages traités et 101 entretiens préventifs sur les 227 communes.
Les demandes de modifications d'horaires ont encore été massives, 3 285 interventions pour modifications des horaires.





### Luminaire lampe LED

En 2024, le SDEF a mis en place un programme de remplacement d'ampoules d'ancienne génération par des ampoules LED sur l'ensemble des luminaires de moins de 15 ans, ceci sur le parc des communes qui lui ont transféré la compétence éclairage public « entretien ». Cette opération sera réalisée dans le cadre du remplacement systématique des sources lors des entretiens préventifs du parc d'éclairage.

1 329 lampes seront remplacées sur les 2 ans pour un montant de 908 586 € HT. Le SDEF participera à hauteur de 25% de l'investissement, cela représentera une aide de 211 226,75 €.

La puissance actuelle des luminaires concernés par cette opération est d'environ 1 246 kW et sera ramenée à 374 kW, soit une diminution de puissance de 70 %.

Le gain en consommation par an est estimé à 920 326 kWh, soit 209 834 €.

Le retour sur investissement est compris entre 2 et 6 ans pour les communes, suivant leur nombre d'heures de fonctionnement actuel. Les premiers tests ont été réalisés fin 2024, pour un résultat très concluant.

### Le marché rénovation / entretien éclairage public

Le marché 2022/2025 est dans sa dernière année. Il sera relancé en 2025.

Le territoire du Finistère a été sectorisé en 11 lots.

Ce marché permet de réaliser la rénovation du parc d'éclairage public et son entretien. Et ainsi, de maintenir, dans le temps, la qualité des performances photométriques et mécaniques des installations. Il assure également une bonne gestion du patrimoine et la sécurité des usagers face aux dangers d'une installation mal entretenue.

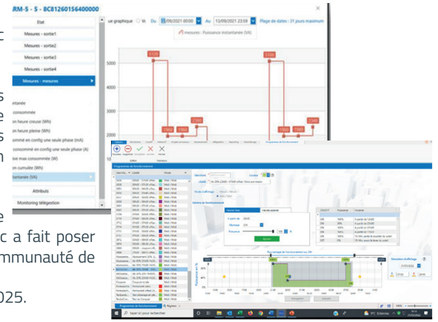


## La télégestion de l'éclairage public

Dans le cadre du déploiement du réseau LoRa, le service éclairage public déploie des capteurs de télégestion dans les armoires de commande.

Ces capteurs, nommés horloges connectées, permettent pour les agents du pôle de gérer les plages horaires de fonctionnement à distance, de sectoriser le fonctionnement horaire par secteur, de disposer d'informations de fonctionnement des installations (remontées d'alertes, de consommation ...).

En 2024, en plus des capteurs déployés précédemment sur le secteur de la communauté de communes du Pays d'Iroise, le service éclairage public a fait poser des horloges connectées sur une partie des armoires du territoire de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud et de Haut-Léon Communauté.
Les nouvelles horloges seront basculées progressivement durant l'année 2025.



## Les mises en lumière

Le SDEF propose aux communes de les accompagner techniquement et financièrement sur leur projet de mise en lumière des patrimoines communaux. Le service éclairage public intervient de la conception du projet jusqu'à la mise en lumière définitive, en passant par la création d'infographie et d'essais nocturnes.

Les installations sont ensuite entretenues dans le cadre de la compétence éclairage public .



*Exemple :*
*Mise en lumière du Phare d'Eckmühl à Penmarc'h*

## Les projets de mise en lumière en cours

| | |
|---|---|
| Penmarc'h | Phare d'Eckmühl |
| Carantec | Chapelle Ile Callot |
| Pont-l'Abbé | -Eglise Notre Dame des Carmes<br>-Le château des Barons |
| Saint-Martin-des-Champs | La Mairie |
| Plouégat-Guerand | Église |
| La Martyre | Église |
| Treffiagat | Chapelle Saint Fiacre |
| Pleyben | Enclos Paroissial |
| Audierne | Mat Fenoux |
| Ergué-Gabéric | Eglise |
| Saint-Pol de Léon | Cathédrale |
| Pont-Aven | -Église Nizon<br>-Passerelles |



*Exemple :*
*Mise en lumière de La chapelle Notre Dame de l'île Callot à Carantec*



# LE PROGRAMME INTRACTING

### Le saviez-vous ?

Intracting est un dispositif financier innovant proposé par la banque des territoires. Il invite les communes à réaliser des travaux de performance énergétique sur leur patrimoine afin de générer des économies d'énergie.

Ces économies sont affectées au remboursement des avances consenties par la banque des territoires, avec un délai de remboursement de 10 ans.

## Déroulement du dispositif

Dans un premier temps, le SDEF a présenté et proposé aux communes de son territoire le programme intracting.

Une fois les villes inscrites dans le programme :

-Définition des travaux et estimation des économies d'énergie générées ;
-Réalisation des travaux en quelques mois et impact immédiat sur la consommation d'énergie,
-Ensuite, sur une période de 13 ans maximum, le maître d'ouvrage rembourse la Banque des Territoires avec les économies générées par les travaux.

## Près de 38 millions d'euros ont été investis pour les programmes intracting

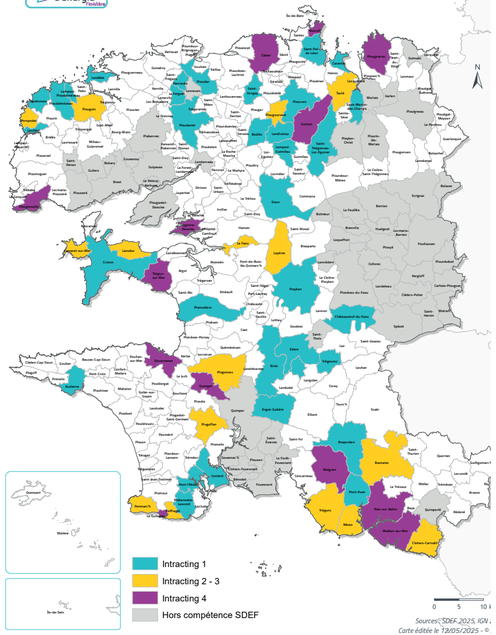
Le SDEF a mis en place 3 programmes Intracting :

| | |
|---|---|
| Intracting 1 | 19,8 millions d'euros |
| Intracting 2 et 3 | 8,5 millions d'euros |
| Intracting 4 | 9,6 millions d'euros |

Pour l'année 2023, près de 7,2 millions d'€ de travaux ont été commandés pour le programme intracting et la participation du SDEF s'est élevée à près de 3,3 millions d'€. En 2024, ce sont 11,1 millions d'€ de travaux qui ont été investis pour une participation syndicale de 5.8 millions d'€.



### Rénovation globale du parc éclairage public
### Financement « Intracting »




Sources : SDEF 2025, IGN
Carte éditée le 7/05/2025 - ©

**En 2024, 20 Communes ont délibéré pour intégrer le programme intracting** :
Plouvorn, Saint-Vougay, Lampaul-Guimiliau, Sizun, Mahalon, Beuzec-Cap-Sizun, Cléden-Cap-Sizun, Confort-Meilars, Lampaul-Ploudalmézeau, Landunvez, Lanildut, Plomodiern, Châteauneuf-du-Faou, Pleyben, Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner, Lopérec, Penmarc'h, Pluguffan, L'Île-Tudy, Treffiagat.

En 2024, les travaux de rénovation ont continué ou commencé sur 32 communes (matériel en commande ou travaux terrain) pour un remplacement de 20 200 points lumineux.

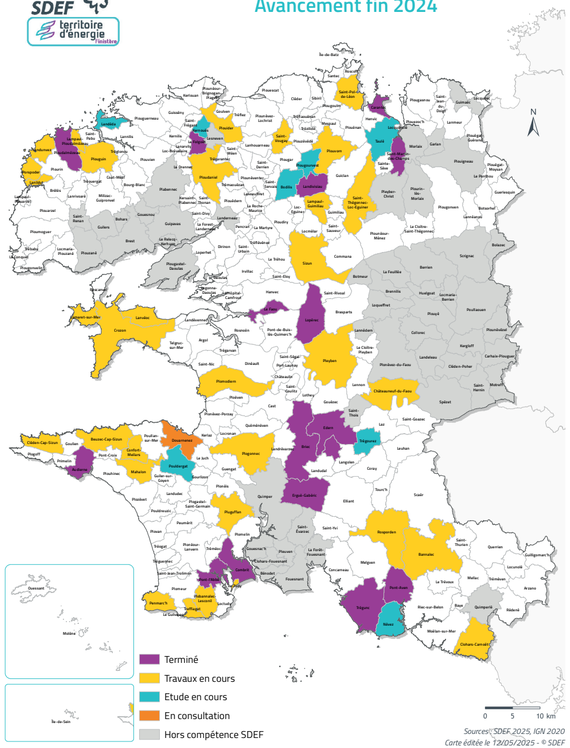
En 2023, 11 000 points lumineux avaient été remplacés.

## Les chiffres

- **3 programmes intracting**
- **38 millions d'€ investis**
- **10 millions d'€ financés par le SDEF**
- **20 communes inscrites en 2024**
- **Plus de 30 000 points lumineux remplacés**
- **617 Teq de $Co_2$ et 7 154 MWh économisés**



## Rénovation globale du parc éclairage public
## Avancement fin 2024



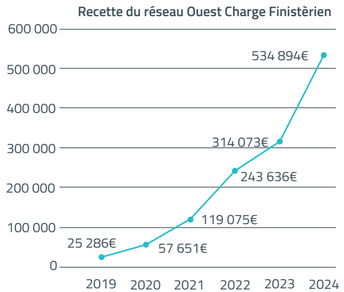

Sources : SDEF 2025, IGN 2020
Carte éditée le 12/05/2025 - © SDEF

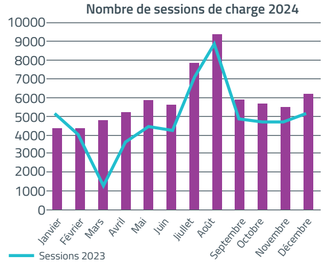


# LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le SDEF exerce la compétence IRVE prévue à l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités (loi Grenelle) : «Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leurs territoires, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables (...)».

Cette compétence est transférée pour toutes les communes de son périmètre et concerne les infrastructures ouvertes au public.






## Les chiffres

- 248 bornes exloitées par le SDEF
  - 214 bornes «normales»
  - 14 accélérées
  - 17 rapides
  - 3 superchargeurs
- Nombre de sessions : 73 137
  *(soit près de 36% de plus que pour l'année 2023)*
- Énergie chargée : 1 340 921 kWh
- Équivalent de 8 939 470 km

**Top 10 des bornes les plus fréquentées par nombre de sessions**

| | |
|---|---|
| Ploudaniel - *Aire de covoiturage* | 1 463 |
| Bénodet - *Corniche de la Plage* | 1 260 |
| Concarneau - *Quai d'Aiguillon* | 1 225 |
| Quimper - *Place de la résistance* | 1 150 |
| Landerneau - *Quai de Léon* | 1 111 |
| Saint-Evarzec - *Route de Rosporden* | 1 060 |
| Mellac - *Pôle d'activté Kervidanou* | 1 059 |
| Pont-l'Abbé - *Place de la République* | 1 056 |
| Combrit - *Place Grafenhausen* | 996 |
| Crozon - *Rue de l'Atlantique* | 954 |

## Présentation de deux bornes installées en 2024

**Ergué-Gabéric**



En début d'année 2024, une nouvelle infrastructure de recharge pour véhicules électriques a été installée sur la commune d'Ergué -Gabéric. Cette borne «normale», proche des commerces de proximité, est située sur la Place Jean Moulin.

**Saint-Pol-de-Léon**



Située sur le parking de la piscine municipale de Saint-Pol-de-Léon, cette borne de recharge rapide a été intégrée dans le projet d'ombrières photovoltaïques porté par Haut Léon Communauté.
Cette installation alimante en autoconsommation la borne de recharge et la piscine.
Le SDEF a accompagné la collectivité sur ce dossier afin de favoriser la mobilité durable sur son territoire.



Ouest Charge

**Le plus grand réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques en Bretagne et en Pays de la Loire.**

Les syndicats d'énergie des Côtes d'Armor (22), du Finistère (29), d'Ille-et-Vilaine (35), de Loire-Atlantique (44), du Maine-et-Loire (49) et Brest Métropole s'unissent à travers le réseau public de bornes de recharge Ouest-Charge pour développer la mobilité décarbonée afin de contribuer à la protection de la qualité de l'air et à la lutte contre le changement climatique.

Près de 2 200 points de charge sur 5 départements

Des bornes accessibles 7j/7 et 24h/24

Des bornes connectées à un central de supervision pour un fonctionnement continu et fiable



*Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet www.ouestcharge.fr*



# D4 Développement des énergies renouvelables

- Le photovoltaïque
- La centrale photovoltaïque de Landivisiau
- Les générateurs

## Quelques chiffres en bref ...

59 installations photovoltaïques

3 070 MWh produits



# LE PHOTOVOLTAÏQUE

## Les chiffres de 2024

À fin 2024, le nombre d'installations appartenant au SDEF s'élève à

**59 pour une puissance installée de 3 590 kWc.**

La production électrique réalisée est de

**3 070 740 kWh**

La production attendue était de

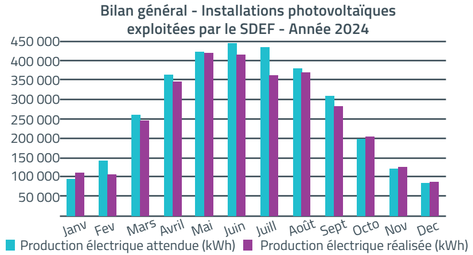
**3 261 587 kWc**

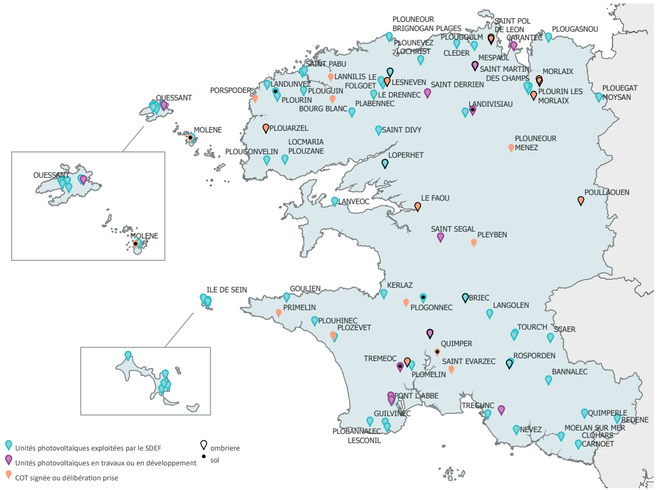
*soit un écart de -5,9%.*

En 2024, les ventes d'électricité ont généré au SDEF **325 000 € HT** de recettes.

**4 NOUVELLES INSTALLATIONS POUR UNE PUISSANCE DE 307 kWc**

| Localisation | Nature du site | Puissance (kWc) |
|---|---|---|
| Lanvéoc | Halle couverte | 36 |
| Saint-Derrien | Salle Omnisports | 105 |
| Primelin | Atelier technique | 19 |
| Pont-l'Abbé | Atelier technique | 147 |






# LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LANDIVISIAU

La commune de Landivisiau souhaitait implanter une centrale photovoltaïque afin de valoriser un terrain impropre à l'agriculture ou à l'urbanisation. L'équipement est installé sur une ancienne décharge pour déchets inertes et gravats qui a été réhabilitée en 2005. Une couche argileuse permet à la structure de ne pas être en contact avec les déchets.



Cette installation permet de réaliser une économie d'environ 525 tonnes/an de rejets de CO2 dans l'atmosphère. Les travaux de cette centrale ont été réalisés par Entech et la mise en service par Enedis est prévue pour l'été 2025.

## Chiffres clés

Investissement
**4,1M€**

Nombre de panneaux
**8 505**

Superficie
**5 hectares**

Puissance installée
**4,949 MWc**

Production annuelle
**5219 MWh**

Couverture
**1 170 foyers**



## Visite - *19/02*



Le chantier de cette nouvelle centrale a débuté durant l'été 2024, il a pris fin en ce début d'année.

Pour l'occasion, les équipes du SDEF ont présenté aux élus des communes du secteur de Landivisiau cette nouvelle installation solaire.

# Les générateurs

**Le saviez-vous ?**

LES GÉNÉRATEURS
Le réseau qui donne une nouvelle énergie à votre territoire

Le SDEF porte depuis 3 ans le poste de conseiller Générateur sur le département du Finistère (hors Brest Métropole). Ce réseau, monté par l'ADEME au niveau national et soutenu par la région pour sa déclinaison bretonne, a pour objet l'accompagnement des collectivités lors de la phase d'émergence des projets d'énergies renouvelables électriques.

Les objectifs du programme des générateurs :

- Apporter un conseil neutre, objectif et gratuit aux collectivités en matière d'éolien et de photovoltaïque ;
- Permettre l'émergence de projets en phase avec les ambitions locales ;
- Créer une dynamique partenariale à l'échelle de la Bretagne ;
- Capitaliser et faire vivre un réseau national.



La participation à ce réseau permet de pousser la collaboration avec d'autres institutions ou structures intervenant sur le département : ALECs, DDTM, chambre d'agriculture…Cette dynamique va pouvoir être poursuivie, avec la reconduction de la mission pour les 3 prochaines années.

L'année 2024, a ainsi été l'occasion d'accompagner des collectivités sur des projets spécifiques de photovoltaïque en toiture, en ombrière ou au sol et sur quelques sollicitations de développeurs pour des projets éoliens. Notre conseiller Générateur a également été fortement impliqué, aux côtés de la DDTM, dans l'assistance aux communes et aux EPCI pour l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables.



Exemples d'accompagnement par le conseiller des Générateurs :

- Sensibilisation et information,
- Réalisation d'étude d'opportunité,
- Accompagnement phase d'émergence de projets éoliens,
- Accompagnement développement de projet,
- Accompagnement élaboration zones d'accélération EnR.

**Contact**

Nicolas LEBERT

Mail : nicolas.lebert@sdef.fr
Téléphone : 02.98.10.36.36

Mise en oeuvre par : PEBreizh, BREIZH ALEC Réseau breton des agences locales énergie climat

Financé par : SDEF territoire d'énergie Finistère, République Française Liberté Égalité Fraternité, ADEME Agence de la transition écologique, Région Bretagne



# D5 Le numérique au service de la transition énergétique

- Finistère smart connect
- Le Plan de corps de rue simplifié (PCRS)
- Le Système d'information géographique
- Les réponses aux déclarations de travaux (DT - DICT)
- Le nouveau logiciel de gestion et de suivi des affaires
- La plateforme d'intégration de données SDEF - data

## Quelques chiffres en bref ...

38 passerelles radio LoRa installées

530 capteurs de remplissage de déchets installés

7 bâtiments supplémentaires équipés de capteurs

18 939 réponses au DT-DICT

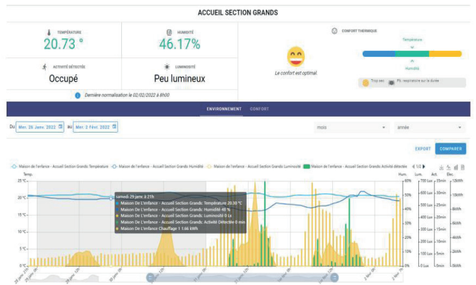
4 550 km de voirie relevés en PCRS en 2024



# FINISTÈRE SMART CONNECT

## Le saviez-vous ?

Le dispositif Finistère Smart Connect permet de mettre à disposition du SDEF et de ses adhérents, des services d'objets connectés pour piloter l'éclairage public (télégestion), suivre des consommations d'énergie des bâtiments, réaliser la télé relève des compteurs d'eau, optimiser la collecte des déchets en apport volontaire, informer et suivre les disponibilités des parkings, mesurer des paramètres environnementaux et de qualité de l'air. Basé sur une infrastructure mutualisée, il s'agit de proposer, à moindre coût, des outils de pilotage des politiques publiques dans les domaines de l'efficacité énergétique et d'optimiser les services publics en réseaux.




*Plateforme Finistère Smart Connect*

L'année 2024 a été marquée par la fin de la première période de quatre ans d'exploitation de l'infrastructure de cœur de réseau et de la plateforme permettant la supervision des équipements et la visualisation des données.

Un audit a été réalisé afin d'évaluer l'infrastructure et de la faire évoluer, compte-tenu de l'environnement technique. Le superviseur des passerelles radio LoRa a ainsi été changé (LNS) et des évolutions importantes ont été engagées pour améliorer les services apportés.

L'année a été marquée par la signature de deux partenariats : la Communauté de Communes de la presqu'île de Crozon – Aulne maritime et avec Morlaix Communauté.

**En 2024 : signature de partenariats avec la Communauté de communes de la presqu'île de Crozon - Aulne Maritime et avec Morlaix Communauté**




*Parking connecté gare de Rosporden*

Le SDEF a également présenté le projet et les modalités de partenariat à plusieurs EPCI finistériens. La Communauté de Communes du pays de Landivisiau, la Communauté Lesneven – Côte des Légendes, la Communauté de Communes du Pays des Abers, Monts d'Arrée Communauté, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, la Communauté de Communes Cap Sizun - Pointe du Raz, Concarneau Cornouaille Agglomération, Douarnenez Communauté et la Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay. Ce dernier EPCI a délibéré favorablement tout début d'année 2025.



## Chiffres clés

Durant l'année 2024, les déploiements du réseau LoRa et des capteurs ont été finalisés sur deux territoires :

- Sur Haut Léon Communauté, 20 sites Lora sont en service, 1 site complémentaire a été réceptionné (Cléder) pour un complément de couverture. Les 530 capteurs pour la mesure du remplissage des colonnes d'apport volontaire sont en service et l'installation de capteurs de suivi des consommations d'énergie et de la qualité de l'air a été réalisée sur 4 bâtiments communautaires. Les syndicats d'eau de Cleder / Sibiril, Plouénan et Saint-Pol-de-Léon vont également utiliser le réseau Finistère Smart Connect pour assurer la télérelève des compteurs d'eau avec leurs entreprises exploitantes. Les premiers déploiements ont été engagés.

- Sur la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, 18 sites sont en service et 1 site est en cours de finalisation d'études (Combrit St Marine) en complément. L'installation des capteurs de suivi des consommations d'énergie sont en service sur la piscine communautaire, le centre technique Kerisit et la crèche Ti Liou.



*Antenne LoRa installée sur un château d'eau*



*Capteur d'ambiance dans les bureaux de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.*




*Luminaire connecté à Pont-l'Abbé*




*Horloge connectée sur le candélabre qui permet de programmer et contrôler l'éclairage public des communes équipées.*

Sur ces deux EPCI, le déploiement des horloges connectées permettant la télégestion de l'éclairage public est en cours pour une mise en service début 2025.

Les études de déploiement ont été lancées sur les deux nouveaux EPCI partenaires. La télérelève des compteurs d'eaux est principalement attendue sur ces secteurs :

- Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime, 16 000 compteurs d'eau connectés et 144 armoires d'éclairage public seront raccordés au réseau Finistère Smart Connect.

- Morlaix Communauté, il est envisagé de connecter 11 800 compteurs d'eau dans un premier temps. Le pilotage de l'éclairage public est également prévu ainsi que la mise en place d'un parking connecté sur la ville de Morlaix.

# LE PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)



Inscrit dans le cadre de la réforme « Anti-endommagement des réseaux » du 1er juillet 2012, le Plan Corps de Rue Simplifié deviendra en 2026 le fond de plan de référence de tous les gestionnaires de réseaux pour répondre aux DT-DICT.

Le SDEF, en tant qu'AODE et gestionnaire des réseaux d'éclairage public sur la majorité des communes finistériennes, a proposé de se déclarer Autorité Publique Locale Compétente pour établir et mettre à jour ce PCRS, en partenariat avec ENEDIS, GRDF, le Département du Finistère et la majorité des EPCI du département.

Le SDEF réalise l'acquisition en cartographie mobile de près de 20 000 km de voirie. Le nuage de points ainsi relevé permet de représenter l'ensemble du corps de rue en trois dimensions avec une précision inférieure à 5 cm.

Cette donnée est exploitée pour produire une orthovoirie (vue aérienne au ras du sol), complétée par un plan vectorisé des bourgs et centres-villes. Enfin, une vue immersive permet de naviguer dans le nuage de points et les photos, de réaliser des mesures ou d'importer des éléments ou objets en 3D.

Au-delà des réponses aux DT-DICT, le SDEF souhaite diffuser la donnée à l'ensemble des partenaires pour l'exploiter dans le cadre de travaux sur les réseaux, de diagnostics de voirie ou de projets d'aménagement (simulations 3D) et d'arriver à terme à construire un véritable jumeau numérique du territoire.

## Les chiffres

- 4 550 km de voirie relevés sur 64 nouvelles communes en 2024 ;

- 90 % du linéaire total de voirie relevé en cartographie mobile ;

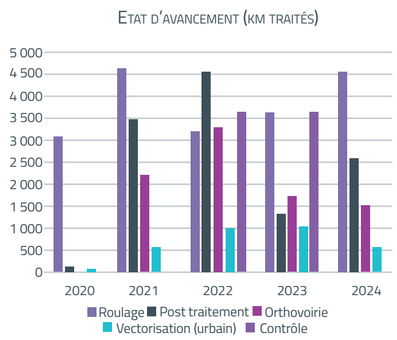
- 10 000 km d'orthovoirie publiés et près de 3 600 km vectorisés.

**PCRS sur le WebSIG du SDEF :**
https://sig.sdef.fr/carto/PCRS/
**Vue immersive :**
https://pcrs.sdef.fr:4111/publications/sdef

En 2025, le SDEF terminera la phase 1 des levers du PCRS. L'objectif est, d'ici le 1er janvier 2026, de terminer le traitement des données pour livrer le PCRS sur l'ensemble du territoire.

Parallèlement, le SDEF va démarrer la mise à jour. En 2025, le renouvellement des conventions avec les partenaires va permettre de définir les objectifs ainsi que la méthode de mise à jour et de diffusion des données pour les cinq prochaines années.



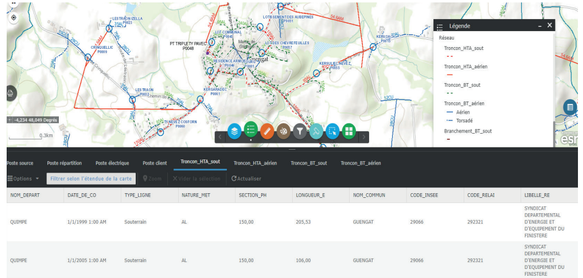






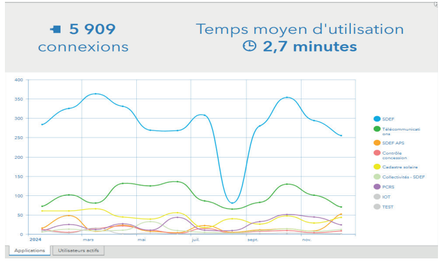

# LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

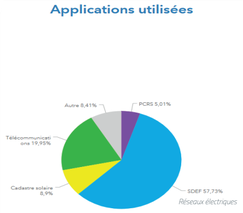
Le Système d'Information Géographique du SDEF (SIG) permet d'avoir une connaissance précise et actualisée de l'ensemble des réseaux dont nous avons la gestion ou la propriété. Le SIG offre des informations détaillées du patrimoine et facilite le pilotage des actions menées sur le territoire. Au-delà des fonctions d'aide au pilotage, cet outil permet de diffuser l'information géographique et les données produites, de réaliser de l'analyse spatiale et d'éditer des cartes.




Un module de suivi des connexions à la plateforme Web permet également de visualiser les applications les plus utilisées en interne et par les collectivités.

En 2024, près de 5 900 connexions ont été enregistrées. Les données les plus recherchées concernent le réseau électrique, essentiellement à l'interne dans le cadre de l'activité du pôle technique.




## Les chiffres 2024

**Éclairage public :**

- 3 391 km de réseaux d'alimentation d'éclairage public dont le SDEF assure l'exploitation /maintenance ;
- 225 communes intégrées dans le SIG soit 102 643 points lumineux et 4 605 armoires de commande ;
- 11 EPCI intégrés ayant transféré l'exploitation/ maintenance soit 187 armoires, 2 807 points lumineux et 96 km de réseaux.

**Communications électroniques :**

- 450 km de réseaux souterrains dont le SDEF est exploitant (option A) ;
- 322 km de réseaux liés à des opérations communales ou intercommunales réalisées avec le SDEF (extensions, lotissements communaux, zones d'activités).

# LES RÉPONSES AUX DÉCLARATIONS DE TRAVAUX (DT - DICT)

Les travaux effectués à proximité des canalisations constituent les causes les plus fréquentes de leurs détériorations voire d'accidents. La réforme anti-endommagement de 2012 vise à éviter les dommages parfois dramatiques causés dans le cadre des travaux de voirie. Elle implique, pour les exploitants de réseaux sensibles, de fournir une cartographie de leurs ouvrages sur une plateforme mutualisée au niveau national : le Guichet Unique.

De leur côté, les maîtres d'ouvrage et les exécutants de travaux ont l'obligation de consulter ce guichet avant l'envoi d'une DT (déclaration de travaux), d'une DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) et d'ATU (avis de travaux urgents).

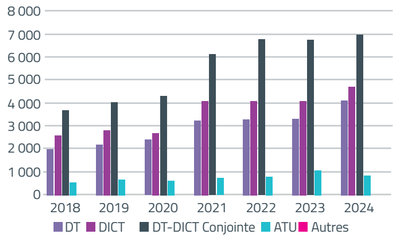
Le SDEF, en tant que gestionnaire des réseaux souterrains d'éclairage public et en tant que propriétaire d'infrastructures publiques de communications électroniques, principalement dans le cadre des enfouissements coordonnés, assure cette mission de réponse aux DT-DICT et réalise également le géoréférencement des réseaux d'éclairage public dont il est gestionnaire.

**Le réseau et les ouvrages d'éclairage public :**
Fin 2024, le SDEF assurait la compétence d'exploitation/maintenance sur 225 communes et 11 EPCI. 16 731 réponses ont été enregistrées en 2024, en constante augmentation depuis 2017 (le nombre de demandes était, cette année-là, de 5 111).

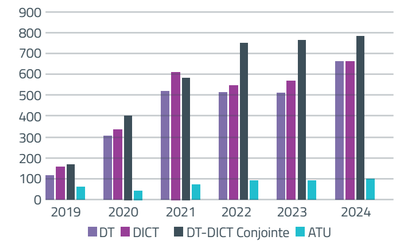
Le réseau des communications électroniques : en 2024, le linéaire des réseaux souterrains enfouis en coordination (option A) représentait 442 km sur 162 communes. 2 208 réponses ont été apportées.

Conformément à la réglementation, le SDEF effectue la détection et le géoréférencement des réseaux enterrés d'éclairage public. En 2024, le SDEF a réceptionné 485 km de réseau sur 66 communes.

ECLAIRAGE PUBLIC




COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES




## Les chiffres

| | ATU | DICT | DT | DT-DICT | Autres | Total général 2024 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| SDEF -Communications électroniques | 99 | 660 | 660 | 786 | 3 | 2208 |
| SDEF - Eclairage public | 909 | 4710 | 4122 | 6975 | 15 | 16731 |
| Total général | 1008 | 5370 | 4782 | 7761 | 18 | 18939 |



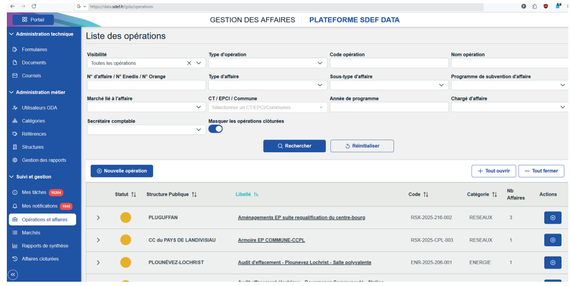
# LE NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION ET DE SUIVI DES AFFAIRES

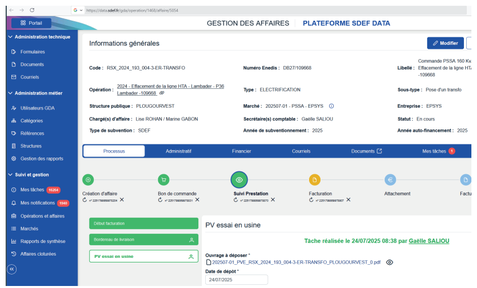
Depuis 2010 et jusqu'en 2024, le SDEF disposait d'un logiciel de gestion des affaires permettant le suivi de l'instruction des dossiers dans les domaines de l'électrification, des infrastructures communications électroniques et de l'éclairage public.

L'évolution des missions du SDEF ces dernières années, avec le développement des activités liées à la transition énergétique et au numérique, l'accroissement de ses effectifs (aujourd'hui plus de 70 personnes) et l'augmentation du nombre d'affaires en électrification et en éclairage public ont généré de nouveaux besoins pour un suivi efficace des opérations engagées par le Syndicat.

Les objectifs de ce nouveau logiciel de gestion des affaires sont les suivants :

- Améliorer le suivi des affaires par les chargés d'affaires et les secrétaires-comptables ;
- Fluidifier le suivi et l'avancement des affaires par une automatisation accrue de l'outil ;
- Fiabiliser la production des différents documents administratifs (ordres de service, bons de commande, CR de chantiers, PV de réception…) en limitant les erreurs de saisie ou de calcul ;
- Améliorer la traçabilité des affaires, la réalisation de bilans, de rapports, de synthèses ;
- Gagner du temps par la possibilité d'échanger directement des documents entre les partenaires ;
- Limiter le recours intensif aux courriels, éviter l'envoi de pièces jointes trop lourdes ;
- Permettre à chaque partenaire de voir toutes les tâches à réaliser ainsi que celles déjà réalisées, envoyer des rappels automatiques pour respecter les délais.




Rapport d'activité 2024 - GDA

Cette solution « GDA » est en service en interne au SDEF depuis janvier 2024.

A partir de janvier 2025 elle a été ouverte aux entreprises prestataires, au sein desquelles les personnels techniques, administratifs et financiers peuvent être identifiés et destinataires des documents qui les concernent tout au long de la gestion du chantier.

L'ouverture de la plateforme aux collectivités partenaires afin que les services techniques, administratifs et juridiques puissent accéder à ces fonctionnalités est prévue au cours de l'année 2025.

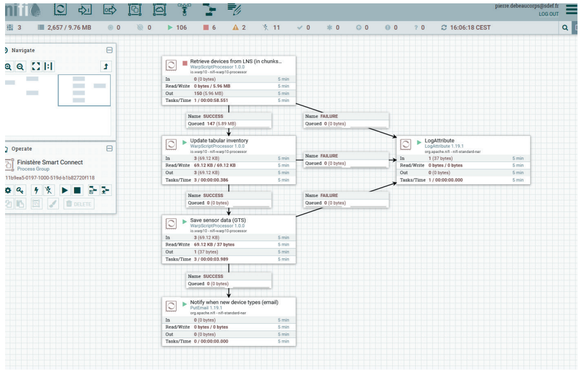
## Les chiffres

- 73 comptes internes ;
- 191 comptes entreprises ;
- 3 467 affaires existantes sur 2024 ;
- 79 processus «métier» différents ;
- 24 types d'affaires traités ;
- 75 connexions en moyenne par jour.

# LA PLATEFORME D'INTÉGRATION DE DONNÉES SDEF - DATA

Parallèlement au développement du système d'information géographique et, dans la mesure où le SDEF produit de nombreuses données dans le cadre de ses missions (consommation et production d'énergie, données receptionnées par les différents capeturs du service finistère Smart Connect ...), il a souhaité mettre en place une plateforme d'intégration de données.

La dématérialisation croissante des procédures et des démarches, le nécessaire renforcement des infrastructures informatiques et de stockage, l'évolution des nouveaux usages ou services et la mise en place des nouvelles réglementations (RGPD) favorisent une forte hétérogénéité des sources et des formats de données traitées. Cela constitue aussi une opportunité pour optimiser et améliorer la mise en œuvre des politiques publiques.




La mise en service de la plateforme d'intégration de données répond aux objectifs suivants :

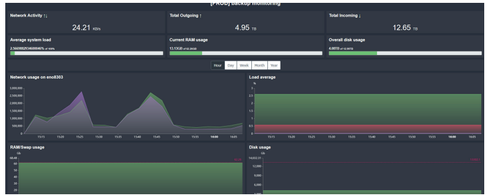
- Accéder de manière simple, rapide et sécurisée à des données issues de sources différentes : bases de données internes, bases de données hébergées chez des prestataires ;
- Assurer les grandes étapes du cycle de vie des données : collecte, stockage, traitement, analyse, sauvegarde, réutilisation et suppression des données ;
- Disposer d'une vue précise des données et de leur évolution en temps réel ou quasi-temps réel : mise à disposition de tableaux de bords permettant de visualiser les données ;
- Gérer de manière sécurisée les droits d'accès en fonction des profils « utilisateur » ;
- Créer de la transversalité entre les métiers et acteurs publics ou privés du territoire en favorisant la liaison des données et l'interconnexion des applications ;
- Assurer les traitements des données par le biais de croisements ou agrégations, le développement d'applications et l'utilisation des outils de type IA ;
- Engager la mise en place d'une gouvernance de la donnée cohérente.

## Les chiffres

- 5 connecteurs opérationnels sur des bases de données externes ;
- 5 nouveaux connecteurs en cours de développement dont Enedis, Requea, GRDF.

**Bilan et chiffres pour 2024**

Le SDEF a réceptionné sa plateforme d'intégration de données en juin 2024. Un travail de mise à jour des connecteurs permettant de disposer des flux de données externes a été mené et la cartographie des données a été engagée.






# D6 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

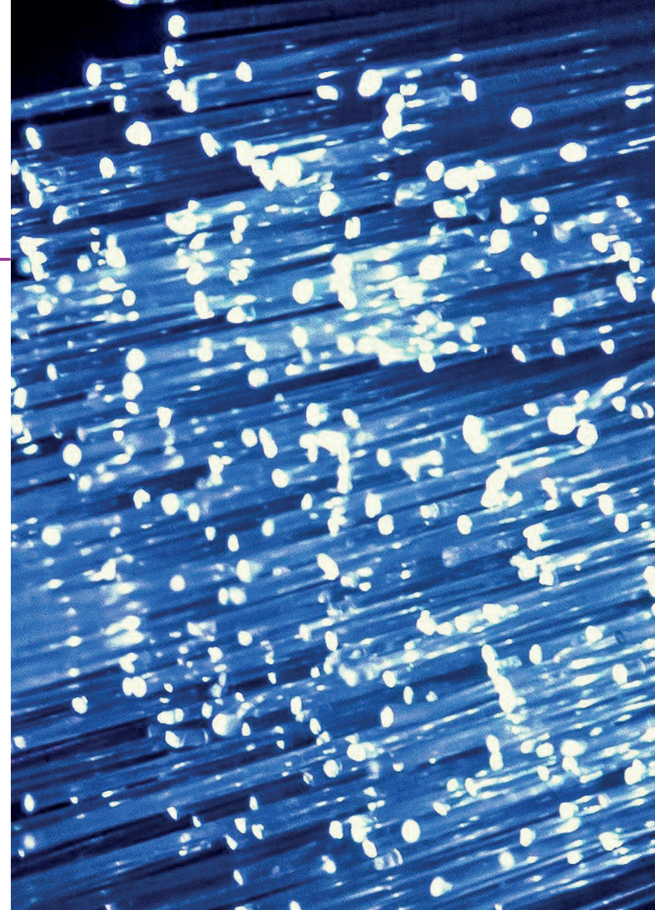
- L'ASSISTANCE À MÉGALIS BRETAGNE POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE
- L'ASSISTANCE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS
- LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DE L'OCCUPATION DES APPPUIS COMMUNS
- LA GESTION DES INFRASTRUCTURES TÉLÉCOM
- L'ASSISTANCE CONSEIL À LA MISE EN PLACE DE LA VIDÉOPROTECTION

## Quelques chiffres en bref ...

186 études pour le déploiement de la fibre

70 500 prises commercialisées

3 conventions de gestion des infrastructures signées



# L'ASSISTANCE À MEGALIS BRETAGNE POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Les opérateurs privés déploient des réseaux en fibre optique principalement dans les grandes villes (zones AMII). En dehors de ces secteurs, c'est le syndicat mixte Mégalis Bretagne, qui déploie un réseau d'initiative publique (RIP) dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit. Le SDEF a conclu un partenariat avec Mégalis fin 2019, avec à la clé une mise à disposition de personnels pour assurer le suivi des études et des travaux.

Le réseau THD (très haut débit) en cours de déploiement s'appuie entièrement sur la technologie en fibre optique, qui vient remplacer progressivement le réseau vieillissant en cuivre et dont l'opérateur Orange prévoit une dépose prochaine (2027).

Ce déploiement massif se fait le plus souvent dans des infrastructures existantes : souterraines ou aériennes. Cependant, Il faut aussi créer les infrastructures quand elles sont inexistantes ou inutilisables.

Sur le segment dit de transport (entre le central optique et l'armoire de rue) le déploiement en souterrain est systématique, alors qu'en distribution, l'installation de poteaux est privilégiée car elle permet un déploiement plus rapide et moins coûteux. Toutes les infrastructures disponibles sont mobilisées dès que possible.
La phase 1 du déploiement est désormais terminée. Les phases 2 et 3 ont été confiées à l'entreprise AXIONE. Le marché prévoit la fin du déploiement au 31 décembre 2026. La trajectoire de construction des prises respecte le calendrier prévu.

La phase 2 devrait s'achever début d'été 2025. La phase 3 se poursuit sur un rythme de réception élevé.

| Avancement P1, P2 et P3 au 31 décembre 2024 | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Phase | Nombre de zones | Etudes EXE validés | Transports terminés | Prises totales estimées | Prises réceptionnées | Reste à déployer |
| P1 | 36 | 36 | 36 | 77 200 | 77 200 | 0 |
| P2 | 146 | 146 | 146 | 137 000 | 127 000 | 10 000 |
| P3 | 224 | 186 | 117 | 210 000 | 70 500 | 139 500 |
| Total | 406 | 368 | 299 | 424 200 | 272 500 | 149 500 |





# L'ASSISTANCE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Depuis 2016, l'activité s'est développée et diversifiée : en plus des activités traditionnelles d'accompagnement des communes dans leurs programmes de voirie et de leurs aménagements routiers, l'assistance s'est également portée sur les réseaux d'eau pluviale, d'alimentation en eau potable et les réseaux d'assainissement.





Enfin, avec le développement des projets photovoltaïques, l'assistance – conseil s'oriente également sur ces programmes de travaux qui nécessitent une coordination et une expertise forte, en particulier sur les aspects génie civil, réseaux, voirie et organisation de chantier.

**Bilan de l'année 2024**

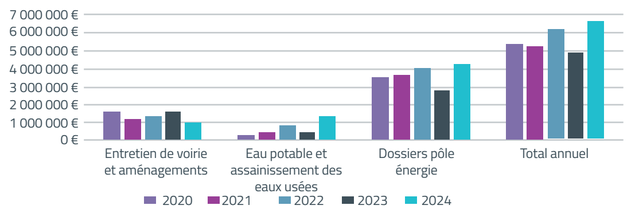
- Accompagnement des communes pour l'élaboration et le suivi des programmes d'entretien de voirie et projets d'aménagement afin d'assurer une politique cohérente de rénovation et d'entretien sur l'ensemble de leurs voiries. Comme en 2023, l'activité a subi une baisse notable en 2024 du fait des contraintes budgétaires. Huit communes ont fait l'objet de missions d'assistance – conseil pour l'élaboration de leurs programmes d'entretien routier, ou pour des aménagements. Montant total de travaux réalisés : 987 K€ H.T. soit 1 185 K€ T.T.C.

- Accompagnement des EPCI dans leurs opérations d'AEP, d'assainissement des eaux usées. Les deux EPCI accompagnés par l'assistance conseil maintiennent leurs rythmes d'investissement sur 2023.
L'activité a cru fortement sur 2024, le rythme d'investissement est conséquent pour les deux EPCI accompagnés. Montant total de travaux réalisés : 1 121 K€ H.T. soit 1 345 K€ T.T.C.

- Centrale photovoltaïque au sol (en transversalité avec le pôle « énergie ») : Assistance conseil a apporté son expertise sur les aspects Génie Civil, VRD, structure et suivi de chantier sur un marché de travaux pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol de 4.5 MWc. Ces actions menées en transversalité, entre les différents pôles du SDEF, sont amenées à se maintenir dans l'avenir. Montant total de travaux réalisés sur 2024 : 3 530 K€ H.T. soit 4 236 K€ T.T.C.

**La recette générée par l'activité d'assistance conseil sur l'année 2024 est de 105 000€**

EVOLUTION DU MONTANT DE TRAVAUX TTC SUR 5 ANS



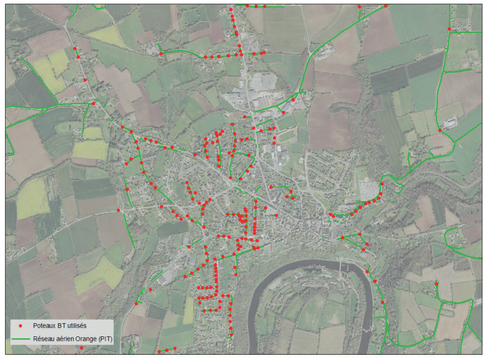
# Le suivi et le contrôle de l'occupation des appuis communs

**Le recensement des appuis communs**

Le SDEF, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie sur le Finistère, est propriétaire de poteaux pouvant être utilisés par les opérateurs de communications électroniques dans le cadre du déploiement aérien de leurs réseaux. Afin d'encadrer leur utilisation, des conventions ont été mises en place depuis 2009 entre le SDEF, Enedis et 19 opérateurs pour l'installation de leurs réseaux.

Cette convention stipule notamment que chaque opérateur doit verser une redevance d'utilisation du réseau public de distribution d'énergie électrique à l'AODE ; cette redevance étant facturée une seule fois par support utilisé pour une durée de mise à disposition de 20 ans.

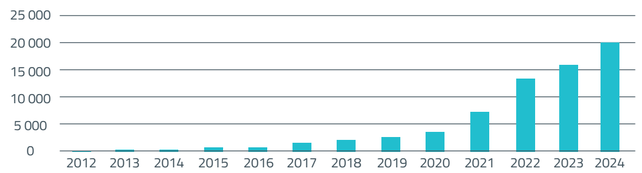
En 2024 la redevance, qui concerne les supports communs utilisés en 2023, a été fixée à 31,48 €HT par support pour le compte de l'AODE. Cela représente un montant cumulé de 129 147 € répartis entre six opérateurs : Mégalis (118 141 € pour 3 752 supports utilisés), Orange FTTH (6 580 € pour 209 supports utilisés), M20/Birdz (3 411 € pour 109 supports utilisés), XPFIBRE (667 € pour 21 supports utilisés), NexLoop (314 € pour 10 supports utilisés), et FREE (31,80€ pour 1 support utilisé).




**Contrôle des déclarations**

En 2024, des contrôles des supports utilisés ont été réalisés par le SDEF sur les zones de déploiement de la fibre par Orange et XPFIBRE. Ce recensement a permis d'identifier de nombreux supports utilisés et non déclarés par les opérateurs : 571 supports non déclarés par Orange ainsi que 750 supports non déclarés par XPFIBRE. Les régularisations ont été finalisées début d'année 2025 avec les 2 opérateurs.

Nombre de supports concernés par un conventionnement




**Les chiffres 2024**

- **4 102 supports ont été déclarés par 6 opérateurs ;**
- **Le montant cumulé de la redevance est de 129 147 €HT ;**
- **Depuis 2015, le montant cumulé de la redevance s'élève à 612 040 € pour la mise à disposition de 20 129 poteaux**



# La gestion des infrastructures télécom

Les Collectivités peuvent être propriétaires d'infrastructures souterraines de communications électroniques (fourreaux et chambres de tirage), sur leur territoire, dans différents cas : lors du déploiement dans les zones d'activités, zones d'aménagement concertées et lotissements communaux, lors d'une pose de fourreaux à l'occasion de travaux ou encore dans le cadre de certains enfouissements coordonnés.

**Enjeux**

L'encadrement de l'occupation de ces infrastructures par les différents opérateurs constitue un enjeu primordial pour leur gestion. Dans certains cas, ces infrastructures, mises à disposition et exploitées par les opérateurs pour le déploiement de leurs réseaux, font l'objet d'une convention et de la mise en place d'une redevance entre l'opérateur et le SDEF ou la Collectivité.

Dans d'autres cas certaines infrastructures, également exploitées par un ou plusieurs opérateurs, ne font pas l'objet d'une convention. Il y a donc des enjeux forts à les identifier afin de mettre en place un conventionnement et une redevance auprès des opérateurs mais également fixer leurs modalités de gestion (entretien, maintenance, réponses aux DT/DICT).



**Bilan de l'année 2024**

En 2024, l'inventaire des infrastructures publiques occupées par les opérateurs, engagé dans un premier temps auprès des EPCI, s'est poursuivi à l'échelle communale afin d'identifier les linéaires occupés dans les lotissements. Sur les 269 communes contactées, 96 d'entre elles ont répondu favorablement et ont été recontactées par le SDEF.

Une fois ces inventaires consolidés, le SDEF propose aux Collectivités qui le souhaitent de conventionner afin d'assurer, pour leur compte, la gestion, l'entretien et la maintenance des fourreaux et des chambres déjà mis à disposition des opérateurs, les réponses aux DT/DICT, la mise à jour des données sur son système d'information géographique et la perception du droit d'usage auprès des opérateurs et son reversement aux propriétaires.

En 2024, 30 communes ont délibéré afin de confier la gestion de ces infrastructures au SDEF. Cela représente 104 lotissements, dont 43 réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEF.

**Les chiffres 2024**

- **3 conventions de gestion des infrastructures signées : Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, Plourin, Porspoder ;**
- **Inventaire engagé sur 96 communes ;**
- **Délibérations prises pour 30 communes, représentant 104 lotissements et environ 22 km d'infrastructures.**

# L'ASSISTANCE CONSEIL À LA MISE EN PLACE DE LA VIDÉOPROTECTION

La vidéoprotection urbaine est un outil qui permet de mieux protéger l'espace urbain et d'accélérer l'élucidation des délits, dans le cadre d'affaires judiciaires.

Exploité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, cet outil technologique contribue largement à renforcer la prévention et la sécurité des personnes sur la voie publique.

Au cœur de l'activité opérationnelle, la vidéo protection répond à de nombreux objectifs :

- La sécurité des biens et des personnes;
- La prévention des atteintes aux biens ;
- La protection des bâtiments et installations publics et leurs abords ;
- La vidéo verbalisation des infractions en matière de stationnement, si la collectivité le souhaite ;
- L'aide à la fluidité de la circulation ;
- L'assistance en matière de gestion urbaine ;
- Le secours aux personnes, la défense contre l'incendie et la prévention des risques naturels ou technologiques ;
- La prévention d'actes terroristes.



En 2024, de nouvelles communes ont sollicité une information sur le sujet de la vidéoprotection de la part du SDEF. Ainsi, afin de structurer cet accompagnement, une présentation des différentes étapes de mise en œuvre d'un projet de ce type a été conçue.

Elle sert de support pour présenter les étapes successives de mise en œuvre d'un tel projet, lors de rencontre avec les communes, depuis le diagnostic « sûreté », réalisé par la Gendarmerie, jusqu'au suivi et à la réception des travaux.



## Bilan 2024

En 2024, les travaux de la commune de Ploumoguer et la 2ème tranche de ceux de Plouguin ont été réceptionnés.

Un dossier commun Pont-l'Abbé, Combrit et Ile-Tudy a été présenté en Préfecture : le dossier technique a été validé et également présenté en Préfecture pour autorisation. L'appel d'offres sera lancé courant 2025, pour une réalisation 1er semestre 2026.

Sur la commune de Crozon, le SDEF a engagé la réalisation de l'étude technique suite à l'audit « sécurité » réalisé par la Gendarmerie nationale, en vue d'un passage en phase travaux.

7 communes ont sollicité le SDEF pour disposer d'une information sur le sujet et connaître les modalités d'assistance – conseil du SDEF afin d'engager la réflexion sur un projet de vidéoprotection.



# D7 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

- LES ACTIONS DE COMMUNICATION
- LES ÉVÈNEMENTS
- LA SENSIBILISATION DES JEUNES PUBLICS

Le SDEF a participé à 2 évènements

+446 abonnés Linkedin

53 jours de sensibilisation



# LES ACTIONS DE COMMUNICATION

## Newsletter et site internet

Pour diffuser ses actualités, le SDEF utilise principalement une newsletter mensuelle et son site internet.

La newsletter est envoyée à une liste de près de 1 500 contacts, majoritairement au sein des collectivités et des communautés de communes.

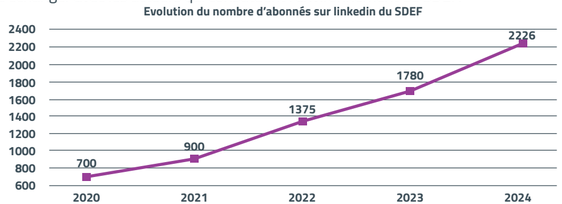
Le site internet, de son côté, est continuellement mis à jour pour présenter les services et les actualités du SDEF. Il comptabilise en moyenne chaque année près de 25 000 visites.





## Réseau social

Depuis 2019, le SDEF est présent sur Linkedin. Ce réseau social principalement utilisé par des professionnels nous permet de présenter en temps réel nos activités et d'échanger avec les acteurs qui constituent l'environnement du SDEF.




*Rejoignez-nous :* *SDEF*

## Journée de convivialité

Début juin 2024 et pour la première fois, l'ensemble des équipes du SDEF a participé à une journée de convivialité sur l'île de Sein.

Arrivés sous un soleil éclatant, les agents ont eu l'occasion de visiter le phare de l'île, la centrale photovoltaïque de l'écloserie et les groupes électrogènes d'EDF le matin. Le programme de l'après-midi : activité nautique (kayak et paddle) et tir à l'arc pour les plus frileux.

Cette journée était l'occasion de partager un moment agréable et chaleureux.













# LES ÉVÈNEMENTS

Au cours de l'année 2024, le SDEF a participé à deux événements : le 39e congrès de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) à Besançon et le Carrefour des Communes à Brest.

## Congrès de la FNCCR

Le 39e congrès de la FNCCR s'est déroulé à Besançon du 26 au 28 juin dernier. Cet événement rassemble, au niveau national, les territoires d'énergies et les acteurs publics et privés qui ont un impact de près ou de loin dans les domaines de l'énergie.

Le SDEF et les autres syndicats d'énergie bretons étaient présents au congrès pour représenter le PEBreizh.

Le stand de l'entente bretonne a été rythmé par deux événements :

-Signature d'une lettre d'intention entre GRDF et le PEBreizh pour initier un chantier régional sur l'émergence d'une filière d'injection sur les nouveaux gaz verts sur la région Bretagne ;

-Signature d'une convention entre Enedis et PEbreizh pour le plan de construction et résilience des réseaux électriques suite à la tempête Ciaràn.







## Carrefour des Communes

Les 3 et 4 octobre derniers, s'est déroulée la 10e édition du Carrefour des Communes du Finistère avec comme thématique : «Le maire funambule, entre impératifs, législatifs et attentes des citoyens» .

Ce carrefour, permet de rassembler les municipalités du Finistère et leur donne l'occasion d'échanger sur des problématiques ou des thématiques communes.

La programmation des deux jours proposait 3 conférences plénières et 6 ateliers.

Pour clôturer la première journée : remise des trophées du Grand Prix 2023 du meilleur journal communal et communautaire. Cette compétition était divisée en 6 catégories, un lauréat est désigné pour chaque catégorie.

Antoine COROLLEUR, au nom du SDEF, remettait le prix pour la catégorie des communes de + de 7 001 habitants, le prix revenait donc à la commune de Guipavas.







# LA SENSIBILISATION DES JEUNES PUBLICS

L'une des missions du SDEF est également la sensibilisation du public. Pour cela, le syndicat dispose de deux expositions : «Le parcours de l'énergie» dans les locaux de Landivisiau et «Tous acteurs de notre futur énergétique» en version mobile. Toutes les deux sont disponibles gratuitement à destination des écoles ou des communes, il est également possible de programmer des animations avec du public.

L'objectif de ces expositions est de sensibiliser les publics aux sujets de l'énergie et de la transition énergétique.
Les visites peuvent également s'accompagner d'ateliers d'animation ou de visites de sites de production d'énergies renouvelables.

## LE PARCOURS DE L'ÉNERGIE

Cette exposition, située à Landivisiau, sensibilise le visiteur au cheminement de l'énergie, depuis sa source jusqu'à son utilisation.

L'exposition s'articule sous la forme d'un parcours en 4 espaces : les ressources d'énergies, la transformation de l'énergie, son acheminement et ses utilisations au quotidien.

L'objectif est de créer un questionnement chez le visiteur en lui permettant de saisir les enjeux de l'énergie. L'exposition répond à des exigences environnementales qui démontrent une cohérence entre le message et son support.



## TOUS ACTEURS DE NOTRE FUTUR ÉNERGÉTIQUE

L'exposition permet d'envisager les grands enjeux de la transition énergétique : climat, mobilité, urbanisme, gestion de l'énergie et conclure sur les transformations des territoires.

En fin de visite, la réalité augmentée de l'Île d'Ouessant permet de mieux mesurer l'importance des changements à venir et le rôle de chacun dans la réussite de la transition.

Cette exposition est en version mobile, elle peut donc être installée dans les écoles, les mairies et différents bâtiments publics.



## PROGRAMMATION DE NOS EXPOSITIONS POUR 2024

| Période | Ecole |
|---|---|
| Du 11 au 15 mars | Ecole de La Martyre à Ploudiry |
| du 16 au 27 septembre | Collège Saint-Joseph à Fouesnant |
| Du 30 septembre au 11 octobre | Groupe scolaire Saint-Joseph et Saint-Marc à Trégunc |
| Du 2 au 20 décembre | Collège Saint-Joseph à Fouesnant |
| Du 14 au 18 octobre | Groupe scolaire du Likès |

## LE CONCOURS ÉCOLOUSTICS

Organisé par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) le concours écoloustics à destination des scolaires de cycle 3, propose aux élèves de réfléchir à la transition énergétique autour d'un thème. Cette année, le thème était «Mon territoire fait sa transition énergétique et moi dans tout ça». Les élèves sont libres de répondre à cette problématique avec le support qu'ils souhaitent (exposition, jeux de société, vidéo, bande dessinée...).

Pour l'année 2023-2024, ce sont les élèves de CM2 de l'école Marie-Curie de Landerneau qui remportent le prix départemental du concours écoloustics. Ils ont proposé pour le concours un jeu de cartes de 6 familles. Chaque famille représentait une énergie.





# LEXIQUE

**ABF :** Architecte des Bâtiments de France

**ADEME :** Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie

**AODE :** Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité

**ATU :** Avis de Travaux Urgents

**BTHD :** Bretagne Très Haut Débit

**CEE :** Certificats d'Économies d'Énergie

**CGCT :** Code Général des Collectivités Territoriales

**CRAC :** Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire

**CRITÈRE B :** Il constitue la durée moyenne de coupure perçue par an par un client basse tension quelle que soit la cause des coupures

**CUMAC :** Cumulé actualisé. Le kWh cumac est l'unité quantifiant les certificats d'économies d'énergie

**DMA :** Départ Mal Alimenté

**DICT :** Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

**DSLAM :** Multiplexeur d'accès à la ligne d'abonné numérique

**DT :** Demande de Travaux

**DSP :** Délégation de Service Public

**EDF :** Électricité De France

**ENEDIS :** Gestionnaire du réseau de distribution public d'électricité (ex. ERDF)

**EP :** Éclairage Public

**EPCI :** Établissement Public de Coopération Intercommunale

**FACE :** Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification

**FCTVA :** Fonds de Compensation de la TVA

**FNCCR :** Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

**FTTH :** Fiber To The Home = Fibre optique jusqu'au domicile

**GDO :** Gestion Des Ouvrages

**GRDF :** Gaz Réseau Distribution France

**ICS :** Informations Commercialement Sensibles

**LOI NOME :** Loi du 7 décembre 2010 portant sur la « Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité »

**MAÎTRE D'OEUVRE :** Personne physique ou morale chargée de la conception et du suivi de la réalisation d'un ouvrage pour le compte d'un maître d'ouvrage

**MAÎTRE D'OUVRAGE :** Personne physique ou morale pour laquelle un projet est mis en oeuvre ou réalisé. Il en est le commanditaire.
Il définit un cahier des charges et par conséquent les besoins, le budget et le calendrier prévisionnel des travaux.

**MDE :** Maîtrise de la Demande en Énergie

**MED :** Montée En Débit

**NRA/NRO** : Noeud de Raccordement Abonnement Noeud de Raccordement Optique

**PAMELA :** Programme d'AMélioration Esthétique des Lignes Aériennes

**PBO :** Point de Branchement Optique

**PCAET :** Plan Climat Air Énergie Territorial

**PCRS :** Plan de Corps de Rue Simplifié

**PCT :** Part Couverte par le Tarif

**PEB :** Pôle Énergie Bretagne qui regroupe les quatre syndicats d'énergie bretons et Brest Métropole.

**PEIM :** Plan Exceptionnel d'Investissement et Maintenance

**PTF :** Proposition Technique et Financière

**REDEVANCE R2 :** Redevance contractuelle dite « d'investissement » fixée par le cahier des charges de concession et versée par ENEDIS au SDEF en fonction des travaux réalisés sur le réseau

**RÉSEAU HTB :** Réseau Haute Tension B. En courant alternatif : $U_n > 50$ kV

**RÉSEAU HTA :** Réseau Haute Tension A ou moyenne tension. En courant alternatif : 1kV < Un ≤ 50kV

**RÉSEAU BT :** Réseau Basse Tension. En courant alternatif : 50 V < $U_n$ < 1 000 V

**SDE :** Syndicat Départemental d'Énergie

**SIG :** Système d'Information Géographique

**SRCAE :** Schéma Régional Climat Air Énergie

**TCCFE :** Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité

**TICFE :** Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité

**TSE :** Tarifs Sociaux de l'Énergie

**TPN :** Tarif de Première Nécessité

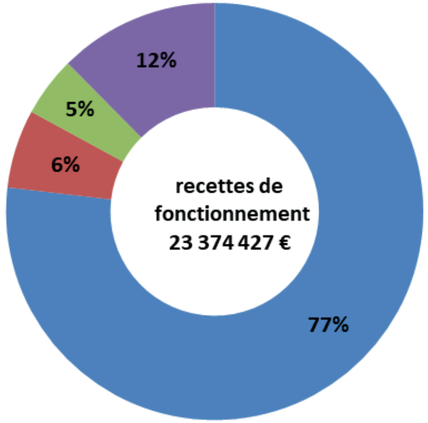
**TST :** Travaux Sous Tension

**TURPE :** Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité

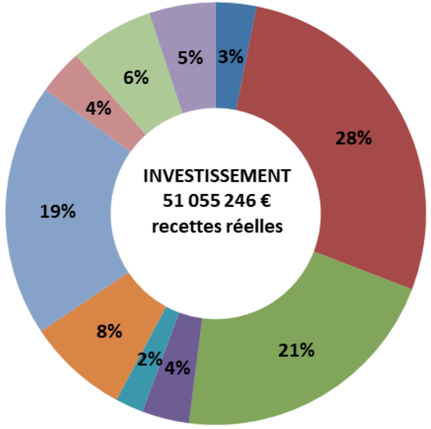
**VRG :** Valorisation des Remises Gratuites

*Directeur de la publication : Antoine Corolleur*
*Co-directeur de la publication : Jacques Monfort*
*Rédaction : les services du SDEF : Jacques Monfort, Emmanuel Quéré, Christian Henaff, Lisa Glogauen, Morgane Boulière, Laurence Le Velly, Didier Rochard, François Jeffredo, Christophe Hémon, Thomas Le Poulichet, Anaïs Belleil, Jérémy Geffroy, Laurent Rezette, Sébastien Bourhis, Piere De Beaucorps.*
*Conception graphique : Lisa Glogauen*
*Charte graphique : SDEF - Crédits photos : SDEF, Fotolia, Unsplash*
*Journal imprimé dans une imprimerie certifiée Imprim'vert.*

# BUDGETS - LES RECETTES




- Taxe sur l'électricité
- Participation communes éclairage public
- Redevance de concession
- Autres produits

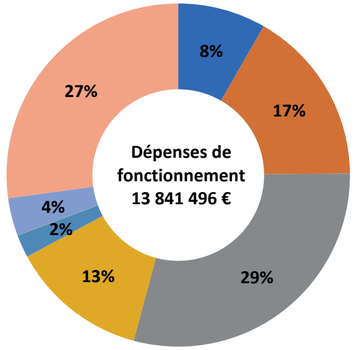



- FCTVA
- Excédents de fonctionnement capitalisés
- Subventions du FACE
- PCT
- Opérations pour compte de tiers
- Programme PAMELA
- Redevance investissement R2
- Participation des collectivités et tiers
- Autres subventions et recettes
- Emprunts

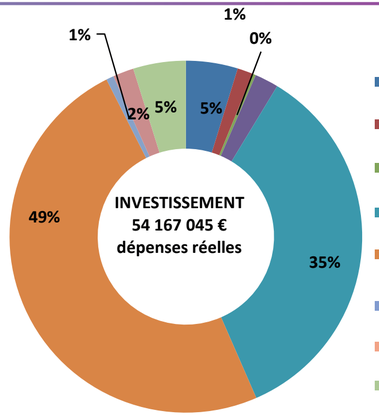




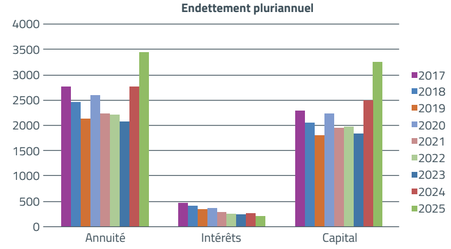
# BUDGETS - LES DÉPENSES

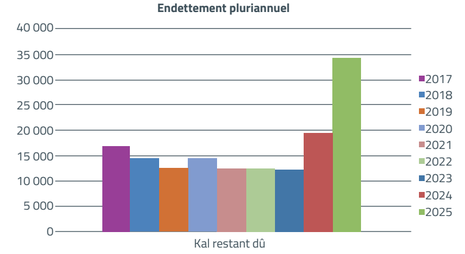



- Frais de gestion général
- Entretien/maintenance EP
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion
- Charges financières
- Reversements TCCFE
- Dotations aux amortissements




- Remboursement des emprunts
- Etudes
- Financement budgets annexes
- Investissements réseaux EP
- Investissements réseaux électriques
- Autres dépenses
- Capital SEM
- Opérations pour compte



# Notes



# Notes

SDEF

territoire d'énergie Finistère

# Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère


02 98 10 36 36
contact@sdef.fr
*www.sdef.fr*


## Siège


9 allée Sully
29000 QUIMPER


## Antenne nord


Rue Robert Schuman
29400 Landivisiau